

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2003

Présidence : Madame Gloria CAPT, Présidente

La Municipalité est au complet.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse et le public présent.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Gabrielle BANNOUX, Josette FLACTION, Valérie JAGGI, Jean-Pierre CHAPUIS, Fabrice Di LAURA, Marc GUIGNARD, Daniel HOFMANN, Jacques LEVAILLANT, Pierre-André MICHOU, Peter OTHENIN-GIRARD, Yves THEODULOZ.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Josette FLACTION, Valérie JAGGI, Jean-Pierre CHAPUIS, Daniel HOFMANN, Jacques LEVAILLANT, Peter OTHENIN-GIRARD, Yves THEODULOZ.

Absents :

Messieurs Fabrice Di LAURA et Marc GUIGNARD.

Arrivés après l'appel :

Madame Gabrielle BANNOUX et Monsieur Pierre-André MICHOU.

Madame la Présidente :

L'assemblée est en nombre, elle peut valablement délibérer et je la déclare ouverte.

2. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Je n'ai pas de communication à vous présenter.

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Madame Silvia GIORGIATTI

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**Madame la Présidente :**

Monsieur le Syndic, outre la communication C/17 que nous avons reçue récemment, avez-vous d'autres communications à présenter au Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Madame la Présidente.

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les cordiales salutations de la Municipalité et de vous présenter la communication C/18.

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**concernant****l'ajustement de la taxe annuelle d'épuration et la baisse répercutée sur les clients du prix de vente de l'électricité et du gaz.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vous présente tout d'abord la communication relative à l'ajustement de la taxe annuelle sur l'épuration.

Dans le domaine des canalisations d'eaux de surface (ES) et d'eaux usées (EU), le renouvellement de nos infrastructures nécessite ces prochaines années des investissements conséquents de la part des pouvoirs publics, comme l'a mis en exergue la Commission de gestion du Conseil communal lors de sa dernière prise de position.

Ces opérations d'entretien et de renouvellement répondent d'abord à un besoin incontournable pour la population et s'inscrivent parfaitement dans le cadre de notre mission de service public. Elles ont parallèlement pour but de diminuer les risques de problèmes majeurs. Enfin, elles ont un coût.

En effet, les besoins financiers liés à ces investissements d'infrastructure, à hauteur d'un million de francs actuellement, vont tripler dans les 5 ans à venir, voire quadrupler dans les dix ans selon le plan de modernisation des réseaux établis par le Service des énergies et le Service des travaux et de l'environnement (STE). Il est du devoir de la Municipalité d'anticiper ces données financières incontournables et de les intégrer au bon moment dans une gestion réaliste et orientée vers la maîtrise de la dette publique. Vous l'avez compris, les besoins en travaux sont substantiels et il faut étaler les dépenses dans le temps pour en aplanir les effets.

Or, ces dépenses, comme vous le savez, sont financées par la taxe annuelle d'épuration. Compte tenu des importants investissements auxquels la Commune devra faire face ces prochaines années, la Municipalité a décidé de porter cette taxe de Fr. 1,05/m³ à Fr. 1,20/m³, hors TVA. Cette hausse est conforme à la marge de manœuvre octroyée par le règlement communal sur les égouts (réf. article 17). Elle n'est en rien, il faut le préciser, liée au prix de l'eau potable fournie par le SEY.

Ce nouveau taux entre en vigueur dès le début 2004. Il est calculé sur la base de la consommation d'eau des immeubles pendant l'année 2003 et hors TVA. Cette adaptation permettra d'améliorer la transparence des coûts en permettant de bien distinguer à l'avenir les modifications de tarif des augmentations futures de la TVA, dont celle prévue au 1er janvier 2005.

C'est une augmentation certes, mais elle demeure dans des proportions raisonnables. En effet, pour un ménage moyen et standard (on parle de deux personnes et de un à deux enfants), dont la consommation annuelle d'eau se situe vers 100 m³, l'augmentation de la taxe d'épuration représentera une charge supplémentaire de Fr. 15.-/an.

Le deuxième volet de cette communication est relatif au prix de vente de l'électricité et du gaz : baisse répercutée sur les clients.

Les nouvelles sont meilleures sur le front de l'électricité et du gaz, avec l'annonce d'une double baisse des tarifs !

En effet, la tendance actuelle des prix sur le marché de l'électricité est à la baisse et nous entendons la répercuter sur les clients. Ainsi, et dès le 1er janvier 2004, le prix du kWh d'électricité de tous les tarifs pratiqués par le Service des énergies de la ville subira une baisse générale de 1 centime. Elle est rendue possible par la baisse du prix auprès du fournisseur.

Dans un marché européen en mutation, les autorités suisses poursuivent les travaux législatifs après la mise en échec par le peuple de la loi sur la libéralisation du marché de l'électricité. « *Nouvelle loi ou pas, le secteur de l'électricité se prépare à une mutation... et l'ouverture va se faire.* », titrait récemment Le Temps interrogeant un professeur de l'EPFL spécialiste de la question. « *J'ai envie de vous dire : regroupements entre distributeurs ou pas, réformes ou pas, les négociations permettant de conduire à des conditions d'achat encore plus favorables demain se poursuivent et la tendance des prix sur le marché de l'électricité est clairement à la baisse. D'autres répercussions viendront, à n'en pas douter* ».

Concrètement, la baisse de tarif décidée par la Municipalité, pour un ménage de deux personnes et un enfant, dont la consommation annuelle d'électricité est de l'ordre de 4'000 kWh, représente une réduction de charge de Fr. 40.- environ. Pour une entreprise, une PME, qui consomme entre 100'000 et 1 million de kWh, cette baisse sera donc de l'ordre de Fr. 1'000.- à Fr. 10'000.-.

Quant au gaz, et pour 2003, les ventes seront facturées au prix de 5,85 cts par kWh hors TVA, soit une baisse de 4,6 % par rapport à 2001 et 2002. Cette diminution est rendue possible par l'évolution des coûts des énergies fossiles au niveau mondial et européen durant l'année qui s'achève. D'après les prévisions établies par notre fournisseur, cette baisse se maintiendra en 2004.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

Madame la Présidente :

Je vous remercie, Monsieur le Syndic. Avez-vous d'autres communications à présenter à ce Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

4. PRÉAVIS NO 30/03 CONCERNANT LE CAUTIONNEMENT PARTIEL DE LA COMMUNE AUX EMPRUNTS DESTINÉS À FINANCER LA CONSTRUCTION DE 2 IMMEUBLES SUBVENTIONNÉS TOTALISANT 24 LOGEMENTS PAR LA COOPÉRATIVE CITÉ-DERRIÈRE. (MONSIEUR JEAN-LUC RAYMONDAZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Charles KULL :

Je suis très heureux que des projets de constructions de logements voient le jour à Yverdon. Cependant, j'ai lu dans le rapport de la Commission des finances que cette dernière ne peut se prononcer sur la solvabilité de la coopérative Cité-Derrière. Il m'est difficile de signer un chèque en blanc de plus de 2 millions qui risquent d'être à la charge des contribuables de cette Commune. Madame GRAND, qui siège au Conseil d'administration de cette même coopérative pourra, j'en suis certain, nous éclairer sur la situation financière actuelle et future de la coopérative Cité-Derrière. Je vous en remercie d'avance.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Effectivement, je suis désignée par la Municipalité pour siéger au sein de ce Conseil d'administration. J'ai les comptes ici, si vous souhaitez les consulter.

Il faut bien dire que ces coopératives ne sont pas des entreprises à risques, dans la mesure où la Commune va cautionner l'emprunt et où les loyers vont rentrer régulièrement. Ces bâtiments vont être remplis à peine la construction finie. Le revenu locatif sera donc permanent et cela garantira le remboursement de l'emprunt et le paiement des intérêts, sans aucun problème. Je crois qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir par rapport à cette coopérative.

Plus personne ne demande la parole et **il est accepté à une très large majorité.**

L'article 2 n'appelant pas à votation, la discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à une très large majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis est accepté à une large majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à accorder le cautionnement partiel de la Commune, jusqu'à Fr. 2'057'000.-, aux emprunts hypothécaires contractés par la Coopérative Cité-Derrière pour la construction d'un immeuble HLM en Champs-Lovat.

Article 2 : L'autorisation prévue par l'art. 143 de la loi sur les communes est réservée.

Article 3 : Aucune participation communale à l'abaissement des loyers ne sera portée dans le budget de fonctionnement.

<p>5. PRÉAVIS NO 33/03 CONCERNANT LA 2ÈME SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2003. (MONSIEUR JEAN-LUC RAYMONDAZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)</p>
--

Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ :

Une erreur s'est glissée dans le rapport. Le nouveau déficit au budget 2003 s'élève à Fr. 4'645'200.-. La Commission des finances ayant travaillé sur un préavis provisoire, le rapport a été établi sur ce préavis. Je vous prierai donc de rectifier.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ ne donne ensuite lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

Madame la Présidente :

Je vais passer en revue les charges et les revenus. Je vais vous lire les têtes de chapitres en vous priant de vous manifester à la lecture de chacun d'eux si vous le désirez.

CHARGES

1. Administration générale

101.3175

Madame Nathalie SAUGY :

Mon intervention concerne le compte 101.3175 et plus particulièrement « L'aide ponctuelle de Fr. 13'000.-- à l'association Les Citrons Masqués ».

Ce n'est pas le montant qui m'interpelle, car celui-ci ne va pas mettre en péril nos finances communales, mais plutôt sa destination.

En participant à la vie associative de notre Commune, j'ai pu constater que la très grande majorité de nos sociétés locales contribuent à la formation de notre jeunesse en lui inculquant non seulement des disciplines qui lui sont propres, mais également des notions de solidarité et d'entraide.

Les résultats de l'étude demandée par la Municipalité sur les besoins des migrants démontrent, si besoin est, l'importance en matière d'intégration. Les associations et les sociétés locales prennent également une part active tant au niveau de la formation des jeunes que de l'aide apportée aux adultes pour rédiger, par exemple, une lettre ou un soutien lors de demandes de naturalisation.

Il serait dès lors plus judicieux de soutenir ce type d'association, plutôt que celle à qui la Municipalité a décidé d'attribuer cette aide et dont le responsable a nargué nos autorités en apposant une plaque sur un immeuble de la rue des Pêcheurs portant le nom de « Boulevard des Citrons Masqués » et la semaine dernière, lors de la sortie du livre *Harry Potter*.

Pour ces motifs, je propose de refuser cette aide à l'association des Citrons Masqués.

Monsieur Charles KULL :

J'ai deux remarques pour le même compte, soit 101.3175.

Je prends volontiers acte que la procédure avec l'ancien boursier communal est terminée. Je tiens toutefois à faire remarquer que les erreurs commises par l'ancienne Municipalité ont coûté aux contribuables la coquette somme de Fr. 225'000.-, somme qui, vous devrez en convenir, aurait pu être utilisée de manière plus intelligente.

J'ai une question qui concerne le point « Achat de cartes journalières CFF pour la population ».

- La décision ayant été prise le 20 mars 2003, pourquoi est-ce seulement à partir du 1^{er} décembre que la population peut en profiter ?
- Si la somme de Fr. 20'000.- était prévue pour les 9 mois restant et que ces cartes seront en vente uniquement un mois en 2003, la somme devrait être réduite en conséquence, soit environ à Fr. 2'500.-.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Toujours au même point et sur le même sujet, j'avais aussi une question concernant les délais, c'est-à-dire les dates. J'ai une seconde question :

- La Municipalité a-t-elle établi un règlement d'attribution de ces cartes ? J'entends par-là, comment sont-elles distribuées ? Le premier arrivé est-il le premier servi ? Tient-on compte éventuellement que ces cartes soient accessibles aux familles ayant le moins de moyens, aux petits salaires, aux familles monoparentales ?

Monsieur Pascal BLUM :

J'ai deux questions qui concernent également le même compte. La première concerne la position à Fr. 2'500.- pour : « Y-Parc SA, location d'un projecteur pour la remise du prix Start-Up ... ». Je me demandais si Y-Parc et ses partenaires n'avaient pas les moyens de se payer cette location ?

La deuxième question concerne « Travaux d'entretien pour l'éclairage de Noël du centre-ville », Fr. 15'000.-. J'aimerais savoir de quoi il s'agit ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je répondrai d'abord à la question relative aux Citrons Masqués.

Je commencerai par vous donner quelques chiffres, tirés du budget 2004 que vous allez vraisemblablement adopter tout à l'heure. Le montant des crédits alloués à la culture, montant « officiel » puisque c'est celui qui est proposé par la Municipalité, est le suivant :

- Pour le Théâtre Beno Besson, Fr. 818'000.-. Pour l'Echandole, Fr. 355'000.-. Pour l'association « GAME » qui est, sauf erreur, l'Amalgame, une subvention de Fr. 35'000.- et pour la saison musicale, Fr. 63'000.-. Total de ces quatre chiffres : Fr. 1'271'000.-.

Si l'on fait effectivement le rapport de l'aide de Fr. 13'000.- attribuée, j'insiste « ponctuellement » à l'association des Citrons Masqués, nous constatons qu'il s'agit-là de 1%. Cette aide a été décidée par la Municipalité pour marquer son soutien à une offre en matière culturelle, distincte de l'offre officielle et qui correspond à une attente d'une partie de la population de cette Ville.

Quant aux considérations que vous avez portées, Madame, sur la personnalité du gérant des Citrons Masqués qui, je le précise, n'a pas reçu cette aide personnellement, car c'est bien l'association des Citrons Masqués qui l'a touchée, eh bien cette personnalité fait aussi partie du paysage d'une Ville telle que la nôtre !

Je répondrai ensuite à la question au sujet de l'abonnement CFF. Nous avons effectivement quelque peine à mettre en route la vente de cet abonnement CFF. C'est chose faite depuis le 1^{er} décembre et je dois dire que la vente de cet abonnement général, carte journalière, fonctionne bien. Il faut savoir que la Commune a acheté deux abonnements. Nous avons donc chaque jour à disposition deux seules et uniques cartes. Vous avez la possibilité de réserver cette carte jusqu'à trois jours avant la journée à laquelle vous souhaitez voyager.

En principe, ce qu'il est recommandé et ce que font les clients, c'est de passer au Greffe le matin même. S'il n'y a plus de cartes, le Greffe n'est pas en mesure de les attribuer ; s'il en reste une, tant mieux ; s'il en reste deux, c'est encore mieux.

Madame la Conseillère GIORGIATTI, nous n'avons pas établi de règlement d'attribution de ces cartes. Ceci est à la demande et pour l'instant, nous allons continuer à fonctionner de cette manière.

En ce qui concerne la question de Monsieur le Conseiller BLUM relative à la dépense de Fr. 2'500.- pour la mise en œuvre d'un projecteur performant à la Marive lors du Prix Start-Up, il faut reconnaître que l'équipement actuel est obsolète. Il n'était pas en mesure d'offrir aux organisateurs les services escomptés pour permettre notamment au Docteur BRISSON de faire sa prestation, en tant qu'orateur de cette manifestation.

Je rappelle que ce projecteur est au budget 2004 et il était donc nécessaire de disposer d'un équipement pour assurer une prestation performante. Je suis sûr que c'était à la Commune de payer cette prestation, étant donné que cette dernière met la salle et ses équipements à disposition de l'organisation du prix Start-up. Cela fait partie du contrat et de la prestation offerte par la Commune.

La dernière question a trait aux travaux d'entretien de l'éclairage de Noël. Nous nous sommes rendu compte lors du dernier Noël que les éclairages publics de Noël ont été mis en place de façon provisoire et rapide. La Municipalité, constatant le cadre exceptionnel de la place Pestalozzi, ainsi que sa dimension historique, a demandé aux organisateurs et aux mandataires de l'installation de ces éclairages de Noël, de bien vouloir démonter une partie de ces câbles électriques posés sur des façades historiques, et de surcroît magnifiques, ou de camoufler ceux-ci avec une peinture adéquate. C'est précisément ces travaux qui ont été facturés à raison de Fr. 15'000.-.

Madame la Présidente :

Nous sommes donc en présence d'un amendement. Madame la Conseillère Nathalie SAUGY, vous proposez la suppression de l'aide accordée à l'association les Citrons Masqués de Fr. 13'000.-. Nous votons.

Par 48 voix contre 34, vous venez de refuser l'amendement proposé, soit la suppression de l'aide accordée aux Citrons Masqués.

La discussion est toujours ouverte sur le chapitre 1, Administration générale. Plus personne ne demande la parole et **ce chapitre 1 est accepté à la majorité.**

Madame la Présidente :

Nous poursuivons au chapitre 2.

CHARGES
3. Urbanisme et bâtiments
355.3141.01

Madame Adine PERRET :

Mon intervention porte sur le compte 355.3141.01. En ce qui concerne les rénovations, je constate que Fr. 41'500.- plus Fr. 48'800.-, cela représente bien Fr. 90'000.- pour des travaux effectués suite à des dégradations. Cela me semble beaucoup. La Municipalité envisage-t-elle des mesures pour éviter ce genre de dégradations et de frais qui sont trop élevés ?

Monsieur Pascal BLUM :

Ma question concerne le point 346.3141.01, qui est aussi un poste « Rénovations ». Il y figure : « PST, part communale au budget de fonctionnement de la copropriété ». Je m'étonne que ce poste soit mis sous « Rénovations ». J'aimerais savoir de quel budget annuel il s'agit ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Comme vous, Madame la Conseillère, la Municipalité est extrêmement et désagréablement perturbée par ces nombreuses déprédations qui sont effectuées sur des bâtiments publics, que ce soient des écoles, des salles de gymnastique, des terrains de sports, etc. Ces sommes sont extraordinairement élevées et inadmissibles. Il est clair que la Municipalité entend prendre des mesures, notamment en renforçant la surveillance de ces lieux, par exemple par une présence de la Police de proximité ou une présence des gardiens, des concierges de ces lieux, durant la journée. Nous pouvons vous assurer que nous allons porter toute l'attention nécessaire à la surveillance de ces bâtiments.

Pour ce qui concerne la question liée à la part communale au budget de fonctionnement de la copropriété, nous avons dû attendre quelques mois avant d'obtenir ces chiffres et ces Fr. 43'300.- concernent bien la part de fonctionnement pour l'année 2003. Les comptes de la copropriété ont été parfaitement bouclés et mis à jour, que ce soient au niveau du compte de fonctionnement, des sommes que la Commune doit toucher suite aux ventes ou encore au niveau des montants que la Commune doit investir dans les frais d'équipements.

Monsieur Pascal BLUM :

Il me semble que le PST et la copropriété du PST existent depuis un certain nombre d'années. J'imagine donc que le budget de fonctionnement existe aussi depuis quelques années. Je m'étonne qu'on ne puisse pas mettre ce genre de poste, ou dans tous les cas une réserve, au budget.

CHARGES
6. Police et sports
650.3115

Madame Fabienne GOGNIAT LOOS :

Mon intervention porte sur le poste 650.3115, « Achats de véhicules - Remplacement du véhicule du chef d'intervention SIS ».

Dans un premier temps, je m'étonne de cet objet dans une demande de crédit complémentaire. J'imagine donc que le véhicule a été accidenté et qu'il a fallu le remplacer d'urgence. J'aimerais juste en savoir un peu plus là-dessus. D'autre part, il est vrai que je suis surprise par le montant, car dans mon esprit, naïf peut-être, il s'agit d'un simple véhicule de déplacement pour le chef des pompiers. Vu son prix, peut-être est-il doté d'équipements spéciaux, du genre lance à incendies, grande échelle, ce qui expliquerait un montant aussi astronomique. Je me dis que pour un tel remplacement, d'autant plus s'il est inattendu, on aurait peut-être pu opter pour un véhicule d'occasion, ou alors pour un modèle meilleur marché.

Monsieur Pascal BLUM :

Ma question concerne le poste 611.3185 : « Prestations de tiers – Services de surveillance et sécurité à la plage – Fr. 24'000.-»

Je me demande pourquoi on augmente les effectifs de la Police si on doit prendre les Services de surveillance pour surveiller la plage.

Monsieur Kurt MENDE :

Je peux donner une réponse pour cette voiture de SIS. Comme membre de la Commission du feu, j'étais présent lorsque la voiture a été choisie. Il fallait une voiture commerciale pour avoir la place pour y mettre quelques extincteurs.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je remercie Monsieur le Conseiller d'avoir amorcé la réponse sur le véhicule SIS.

Je réponds donc maintenant à Madame la Conseillère GOGNIAT LOOS en lui disant qu'il y a eu une panne majeure début 2003. Les frais de réparation de cette Renault 12 auraient été trop élevés. Ce véhicule a été effectivement choisi notamment pour le volume qu'il offre et pour permettre au chef d'intervention d'emporter avec lui du matériel pour les premières interventions en cas d'incendies. Nous avons demandé, comme l'usage le veut, trois offres à des garages de la place et le choix s'est finalement porté sur ce véhicule ; pour quelle raison ? Tout simplement parce que les prestations offertes par le garagiste sont intéressantes, je vous laisse en juger : tout d'abord, trois ans de garantie, ce sont là des conditions classiques, mais surtout les services compris sur 100'000 kilomètres. Ce véhicule parcourt environ 10'000 km par année et on a l'assurance de la gratuité des services durant 10 ans, ce qui sera, je pense, la durée de vie de ce véhicule, étant donné que l'on sait que le SIS est un service soigneux, qui entretient son matériel. Voilà pour la réponse relative au véhicule SIS.

En ce qui concerne le service de surveillance et de sécurité à la plage, on l'a déjà dit, sauf erreur, c'est le résultat d'une opération coup de poing de la Municipalité qui a été extrêmement choquée par l'état de cette plage lorsqu'elle s'est rendue sur place le 1^{er} août. Nous avons dû mobiliser 4 ou 5 employés de la voirie pendant une bonne partie de la matinée pour nettoyer de nombreux débris laissés par une certaine population qui vit sur cette plage la nuit. Il a donc été décidé de mettre en œuvre 2 Securitas durant 3 semaines. Nous étions en période favorable pour le tourisme et il était important que nous donnions une image d'une Ville propre et accueillante. Je puis vous assurer que l'efficacité de ce service d'ordre a été remarquée par les responsables tant du camping que du restaurant de la Plage.

Vous demandez pourquoi nos services de Police ne sont pas en mesure d'assurer cette sécurité. Il s'agissait-là d'une demande supérieure à la moyenne, puisqu'en été ces lieux sont extrêmement occupés et qu'il s'agissait d'offrir à notre Police de proximité les renforts nécessaires.

CHARGES

7. Affaires sociales et jeunesse

710.3655.10

Monsieur Charles KULL :

Mon intervention porte sur le point 710.3655.10 – ARFEY. J'aimerais savoir ce qu'est l'ARFEY, étant donné que je suis un néophyte. Dans le rapport de la Commission des finances, nous notons que cette somme est destinée à l'assainissement de la situation financière et à titre unique. J'ai un peu peur que notre Commune ne s'engage dans une situation « Expo.02 », « Swissair » ou de « travail de salami ».

J'aimerais savoir aussi quelle est la situation financière de cette ARFEY et comment cela se présente pour le futur.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

L'ARFEY est l'association pour le restaurant d'enfants d'Yverdon, c'est-à-dire la Croquette. Cette association gère le restaurant de la Croquette qui a servi cette dernière année 6'609 repas, soit en moyenne 50 repas par jour. Cent trois enfants scolarisés dans 9 écoles différentes ont été accueillis et ont bénéficié de ces prestations. Ce restaurant gère également une unité d'accueil pour écoliers de 12 places, laquelle est en mesure d'accueillir des petits écoliers dès 16h et le mercredi après-midi.

L'ARFEY a toujours connu un équilibre financier très précaire et jusqu'à présent, la trésorerie était assurée par l'OMSV, ou plutôt l'ASPMAD, c'est-à-dire que l'ASPMAD faisait la banque. Vous connaissez les aventures financières de l'ASPMAD ces dernières années et celle-ci a dû renoncer à payer les avances financières pour le restaurant d'enfants. Nous avons dû, pour assainir la situation, accorder un crédit supplémentaire en 2003. Vous avez raison quand vous dites que plus on dépense, plus on perd, dans ce genre de domaine.

Toutefois, je crois - et les dames de ce Conseil ne vont pas me contredire – que s'il y a un restaurant pour enfants à Yverdon-les-Bains, ce n'est pas suffisant. Je pense que d'autres devraient voir le jour, c'est utile pour notre société et vous devriez accepter ce crédit complémentaire avec le sourire.

Monsieur Pascal BLUM :

Ma question concerne le point 710.3655.09 « Arche de Noé ». Je voudrais connaître la raison de l'augmentation de la subvention en cours d'année.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Le déficit de l'Arche de Noé. Cette garderie offre 50 places pour des enfants de 18 mois jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école enfantine. Actuellement, ce sont environ 80 familles, dont certaines avec plusieurs enfants, qui bénéficient de cette structure. La situation financière de cette association s'est considérablement détériorée depuis deux ans par le fait que les dons ont beaucoup diminué. Dans les années 90, on pouvait compter sur environ Fr. 80'000.- de dons par an et il est probable que pour 2003, ce montant s'élèvera à peine à Fr. 10'000.-.

En revanche, la masse salariale est devenue plus conséquente. Cela est dû notamment aux exigences de formation du Service de protection de la jeunesse. Il faut bien reconnaître que le niveau moyen des salaires est totalement inférieur à celui préconisé par la Fédération vaudoise des crèches-garderies. On ne peut donc pas prétendre que ce personnel-là est trop payé.

Afin de pallier le gros problème rencontré par cette association et d'éviter que cet endroit d'accueil pour la petite enfance, très utile pour notre communauté, ne se ferme pour des raisons financières, nous avons augmenté cette année le budget de cette crèche et vous verrez tout à l'heure dans le budget qu'on retrouvera des sommes supérieures pour le budget 2004.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

J'aimerais intervenir par rapport à la discussion à cet article 1. J'aimerais évoquer quelques réflexions concernant cette 2^{ème} série de compléments au budget 2003, vous comprendrez mon intervention tout à l'heure.

C'est tout d'abord avec étonnement que l'on trouve dans ce préavis 2 crédits complémentaires dont les décisions municipales datent de 2002, plus précisément le 5 février 2002 et le 5 décembre 2002. Pourquoi ces deux sommes ne figurent-elles pas dans les comptes 2002 ou alors n'aurait-on pas pu les mettre dans la 1^{ère} série de compléments au budget 2003 ?

Il en va de même pour toute une autre série de crédits complémentaires dont les décisions municipales datent du 1^{er} semestre de cette année. Je rappelle que nous avons adopté, lors de notre séance de septembre 2003, une 1^{ère} série de compléments au budget dont la date du préavis était le 30 juin. Dès lors, pourquoi ceci n'y figurait pas ?

On constate également, au niveau des charges, une multitude de crédits complémentaires dont on pourrait discuter tant de l'affectation que de l'urgence. Au vu de cette multitude de crédits et de toutes les interventions précédentes, on a en quelque sorte l'impression d'avoir une espèce de budget du budget. A une différence près, c'est que le budget est une autorisation de dépenses que le Conseil peut remettre en cause. Au sujet des compléments, la décision de la Municipalité est déjà prise et l'argent en principe dépensé.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le groupe Socialiste s'abstiendra lors des votations aux articles 1 et 2, ainsi que sur l'ensemble de ce préavis.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Les 2 dépenses dont vous parlez concernent le Service des énergies 802.3160 et 808.3115. Il y a effectivement une petite erreur sur le 802.3160, la décision municipale ne datant pas du 5 février 2002, mais du 5 décembre 2002. Cela concerne un poste relatif à la mise à disposition de locaux pour une entreprise, en l'occurrence la COBY, qui comme vous le savez, a entre-temps disparu. Il faut reconnaître qu'il y a eu une petite hésitation au sujet de l'issue du bail de ces locaux, suite à la faillite de cette entreprise. Nous avons pris cette décision au niveau de la Municipalité, le 5 décembre, pour permettre à cette entreprise de trouver des nouveaux locaux, de tenter d'assainir de façon ultime sa situation, but qu'elle n'a malheureusement pas pu atteindre.

Ensuite de cela, vous intervenez sur le volume des montants relatifs à cette 2^{ème} série de crédits complémentaires. Il est vrai que la présentation de ce rapport est quelque peu biaisée, car si la Municipalité peut vous présenter de façon précise les montants des dépenses complémentaires, comme son nom l'indique, il est beaucoup plus difficile, au cours de l'année, de corriger les dépenses, et notamment les recettes, à la baisse. On a effectivement là une présentation mixte de dépenses précises avec des recettes ou des dépenses dont on ne peut pas maîtriser l'évolution avant le bouclage des comptes. C'est dans la présentation de ces crédits complémentaires que l'on devrait revoir la forme de celle-ci. On pourrait par exemple simplement parler des crédits complémentaires demandés, sans les comparer au budget que vous avez approuvé 6 ou 12 mois auparavant. Au niveau du Service des finances et de la Municipalité, nous aurons peut-être une proposition à faire dans ce sens courant 2004.

Néanmoins, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter cette 2^{ème} série de compléments. Je vous rappelle que ces dépenses sont pour la plupart engagées. Elles correspondent toutes à des dépenses justifiées et explicables.

Plus personne ne demande la parole et **cet article 1 est accepté à la majorité avec de nombreuses abstentions.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à la majorité, avec de nombreuses abstentions.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à la majorité, avec de nombreuses abstentions.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2003 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 1'140'950.- et une augmentation des revenus de Fr. 88'900.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Déficit prévu au budget 2003	2'792'850
+ augmentation des charges 1 ^{ère} série	869'800
- augmentation des revenus 1 ^{ère} série	- 69'500

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	432'300	1'600
2. Finances	4'000	
3. Bâtiments et urbanisme	327'700	
4. Travaux et environnement	124'300	
5. Ecoles et culture	35'350	
6. Police et sports	95'200	49'900
7. Affaires sociales et Jeunesse	92'400	
8. Service des Energies	<u>29'700</u>	37'400
Charges supplémentaires	1'140'950	1'140'950
Revenus supplémentaires		88'900 <u>-88'900</u>

Déficit selon budget et crédits complémentaires 4'645'200

=====

**6. PRÉAVIS NO 32/03 CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2004.
(MONSIEUR JEAN-LUC RAYMONDAZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES,
RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

Madame la Présidente :

Je vous prie de prendre votre budget à la page 1. Nous allons parcourir les différents comptes et je vais vous lire les têtes de chapitres. Si vous souhaitez intervenir, vous voudrez bien vous manifester en levant la main et en précisant le numéro du compte sur lequel vous souhaitez intervenir.

**CHARGES
1 ADMINISTRATION GENERALE
101. Municipalité**

Monsieur Cédric PILLONEL :

Je souhaiterais intervenir au compte no 101.3105 « Action de communication ».

Comme on peut le voir, les charges de ce poste « Action de communication » pour les comptes 2002 étaient de Fr. 21'364.-. Pour le budget 2003, ce montant passe à Fr. 100'000.-. Pour 2004, il passe à Fr. 120'000.-. Je suspecte que cette augmentation financière du budget résulte de ce que je tiens actuellement dans la main droite, c'est-à-dire le « Yverdons-les-Bains-Info », ce qui m'incite à poser une série de questions à la Municipalité.

- Quel est le coût de l'impression d'« Yverdons-les-Bains-Info » et est-ce que ce coût se retrouve bien dans le compte 101.30105 ?
- Quel est le coût de la distribution de ce journal ? Ce coût de distribution se trouve-t-il dans ce même compte ou dans un autre ?
- Où se trouve le revenu des pubs qui figurent dans le Journal et dont on a pu connaître les montants lors de la dernière parution ?
- J'ai appris que ce n'était pas les Municipaux qui écrivaient ce Journal. Qui l'écrit et à quel coût ?

Je vous remercie.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vais d'abord vous donner le détail du montant de Fr. 120'000.-.

Premièrement, il est composé d'un montant de Fr. 40'000.- qui est versé à la Commission « Action de communication » qui regroupe 7 villes de la région dont Ste-Croix, Vallorbe, Chavornay, Orbe, Yverdon, Grandson.

Ensuite de cela, nous avons Fr. 20'000.-, non pas pour le Journal que vous évoquiez tout à l'heure, mais pour permettre à la Municipalité de mieux communiquer avec la population, avec ses Conseillères et Conseillers communaux, sur son travail et sur ses actions.

Le troisième montant de Fr. 60'000.- correspond à un montant que la Municipalité a budgété pour participer aux actions et aux manifestations que devrait mettre sur pied la « Conférence du 15 mai ». Cette association réunit les quatre villes arteploges qui ont décidé de s'unir, suite à Expo.02, pour mettre en valeur la région des Trois-Lacs. Pour l'instant, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, comme d'ailleurs les Exécutifs des trois autres villes, ont budgété un montant, mais ces projets sont en cours de développement et bien évidemment, les montants ne sont actuellement pas encore définis au niveau des actions et des manifestations à mettre sur pied.

En ce qui concerne le Journal, je vais essayer de vous répondre sur la base des informations que j'ai en tête. Tout d'abord, ce Journal n'entre pas dans ce poste-ci. Il entre dans un autre poste que je cherche. En clair, le budget de ce Journal est de l'ordre de Fr. 50'000.-, après déduction de la publicité. Nous avons par numéro, une publicité de l'ordre de Fr. 3'000.-. L'impression coûte entre Fr. 1'500.- et Fr. 3'000.- par numéro, en fonction du nombre de pages. L'envoi, quant à lui, coûte environ Fr. 10'000.-.

La rédaction est effectuée par deux personnes travaillant en binôme, à savoir Monsieur Jean-Hügues SCHÜLE et Monsieur Di FRANCO qui s'occupe de la mise en page. Les informations sont réunies au niveau du Greffe municipal, sous ma responsabilité. Une fois que ces informations sont collectées, il est procédé à des interviews, à des recherches d'information comme vous avez pu en prendre connaissance ; ce document est ensuite établi.

Je dois effectivement vous avouer, c'est l'avis de la Municipalité et je l'ai dit dans le dernier numéro, la présentation, la forme et le contenu de ce journal « Yverdons-les-Bains-Info » sont perfectibles. Nous en sommes tout à fait conscients et nous avons la volonté d'améliorer ce journal au niveau de son contenu, des informations et de la fraîcheur de celles-ci.

J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos questions.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Je me permets tout d'abord de poser la question, puis de la détailler, ce qui vous permettra de chercher la réponse. Vous m'aviez promis de me donner le poste dans lequel figurait ce journal et je serais assez heureux de le connaître. Je me permettrai de proposer la suppression de ce montant. On a pu voir que financièrement, la Commune ne s'en sortait pas aussi bien qu'on aurait pu l'espérer. Actuellement, vu les moyens de communication modernes, le journal reste un moyen très limité de communication. La plupart du temps, les journaux « tout ménage » finissent directement dans les poubelles ou mieux, dans les bacs prévus à cet effet. Je pense que c'est vraiment une dépense que la Municipalité pourrait épargner. Elle ferait mieux de mettre un tel montant dans la réalisation d'un site Internet correct et pas dans celui que nous avons actuellement.

Pour cette raison, je proposerai, lorsqu'on m'aura donné le compte dans lequel figure ce journal, de demander une diminution de Fr. 60'000.-, c'est-à-dire Fr. 50'000.- pour la parution du journal et Fr. 10'000.- pour les frais d'envois.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Au compte 101.3102, on lit : « Imprimés » pour Fr. 50'000.-. Est-ce que par hasard ce serait ce compte-là, ou alors qu'y a-t-il sous « Imprimés » Fr. 50'000.- ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Effectivement, merci Monsieur le Conseiller. Ce compte correspond à « Bulletin communal d'information tout ménage ».

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller Cédric PILLONEL, cela vous permet-il de préciser votre amendement ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Monsieur le Conseiller, j'entends bien votre avis. Néanmoins, j'ai eu l'occasion, en discutant avec des habitantes et habitants de cette Ville, de réunir des avis totalement contraires aux vôtres. Des avis de personnes qui apprécient cette communication, qui apprécient également de faire connaissance avec tel ou tel service, qui admettent aussi qu'il est perfectible.

Je pense qu'il faut donner à ce journal sa chance et j'invite le Conseil à maintenir ce montant.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Je comprends bien ce que vous me dites. Aucun point ne fait l'unanimité ou « l'inunimité » contre lui. Je maintiens de toute façon mon amendement qui propose donc la suppression du compte 101.3102, ou son montant à zéro, ce qui me paraît plus correct.

Madame la Présidente :

Nous sommes donc en présence d'un amendement, qui comporte la réduction à zéro du compte 101.3102. La discussion est ouverte sur cet amendement.

Plus personne ne demande la parole et cet amendement est refusé à une large majorité.

Madame la Présidente :

Nous sommes toujours au chapitre 101, Municipalité. La parole n'est plus demandée et nous votons ce chapitre.

Ce chapitre 101, Municipalité, est accepté à une large majorité.

**CHARGES
2 FINANCES
220 Service financier**

Monsieur Charles KULL :

On constate que le taux moyen des emprunts a baissé régulièrement en 2002 et 2003 et qu'il est budgété à 4,1% pour l'année prochaine, ce qui est très bien pour notre Commune et ses finances, mais cela découle de la baisse des taux des banques. J'aimerais savoir quel est le « rating » de la Commune auprès de ces mêmes banques, ou pour parler plus simplement, quelle est la norme qui nous est attribuée et qu'est-il prévu pour l'année prochaine ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je ne suis pas en mesure de vous donner ce « rating », car il est variable en fonction des bailleurs de fonds à qui nous nous adressons. Nous avons, en début d'année 2002, reçu une offre pour établir ce « rating ». Finalement, la Commission des finances, à juste titre d'ailleurs, n'avait pas jugé utile d'investir quelque chose comme Fr. 20'000.- pour le calcul de ce « rating ». Nous avons préféré nous concentrer sur une gestion rigoureuse.

Madame la Présidente :

S'agissant d'une simple question, nous poursuivons.

**CHARGES
4 TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT
311 Plantage**

Monsieur Jean-Marc COUSIN :

J'aurais une question à propos du compte 311.3902, « Prestations internes », Fr. 19'000.-. Je peux lire sur le renvoi de la page d'à côté qu'il s'agit de prestations, mais j'aimerais savoir quelles sont les prestations qui sont réellement fournies pour ce montant de Fr. 19'000.-.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Ces prestations internes correspondent à un volume de travail important effectué par le responsable administratif du Service des travaux et de l'environnement, prestations qui englobent les relations avec les multiples locataires, ainsi que l'ensemble des questionnements et des interrogations de ces locataires à l'égard de la Commune concernant le fonctionnement. Dans le cadre de la gestion et surtout de la pratique de la comptabilité analytique, le service en question a décidé de porter aux charges ces prestations internes pour montrer à ce Conseil la réalité des coûts de ce poste 311.

Monsieur Jean-Marc COUSIN :

Je remercie Monsieur le Syndic de la réponse qu'il a fournie, bien qu'elle ne me convienne pas vraiment, car il me semble que fournir des prestations sur le fonctionnement des parcelles, cela devrait être classé dans un service à la population et aux citoyens contribuables. La comptabilité analytique, dans ce cas, péjore notablement le service à la population, qui a un caractère familial pour ces parcelles-là. Je suggère donc, selon l'article 70 du Règlement, de ne pas péjorer inutilement ce système et de porter une diminution de Fr. 10'000.- du compte 311.4232 et d'amener ainsi le compte final à la somme de Fr. 90'800.-. Je remercie Madame la Présidente pour m'avoir écouté.

Madame la Présidente :

Merci Monsieur le Conseiller. Pouvez-vous me répéter le numéro de compte sur lequel vous proposez un amendement.

Monsieur Jean-Marc COUSIN :

Je suggère de diminuer le poste comptable 311.4232 de Fr. 10'000.- en le portant à Fr. 90'800.-.

Madame la Présidente :

Je vous remercie Monsieur le Conseiller COUSIN. La discussion est ouverte sur l'amendement proposé.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous me permettez de vous apporter encore quelques considérations sur ce poste 311. Comme vous le constatez, les charges s'élèvent à Fr. 117'500.-. Les revenus à Fr. 100'800.-. Il nous est apparu logique de majorer ce poste « Produits des locations » de Fr. 10'000.- ; c'est l'amendement que vous proposez, Monsieur le Conseiller.

Je rappelle que les prestations offertes par la Commune à ces plantages sont importantes. Cela va de l'évacuation de déchets, débris, vidange de fosses, tout ce qui a trait au maintien d'un site accueillant à l'entrée ouest de la ville. Il nous paraît logique que nous maintenions ces postes et je vous propose de ne pas suivre l'amendement de Monsieur le Conseiller COUSIN.

Plus personne ne demande la parole et cet amendement est refusé à une large majorité.

Madame la Présidente :

La discussion est toujours ouverte sur le compte 311 « Plantages ».

Plus personne ne demande la parole et ce compte no 311 « Plantages » est accepté à une large majorité.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

**CHARGES
4 TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT
321 Montagne de la ville**

Monsieur Pascal BLUM :

Dans le compte 321.3310 « Amortissements », il y a une réduction importante des amortissements entre cette année et l'année précédente. Pour quelle raison ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Il y a un amortissement pour le logement du chalet Lyon et il y a eu l'année dernière un amortissement pour Effor2. Comme la Confédération n'a pas encore lancé son Effor3, nous ne pouvons pas mettre un amortissement sur une décision qui n'est pas prise.

Madame la Présidente :

S'agissant d'une simple question, nous poursuivons.

**CHARGES
4 ECOLES
156 Bibliothèque publique**

Monsieur Pascal BLUM :

Au poste 156.4909, il y a une couverture de déficit de Fr. 288'700.- qui est au revenu. Pourrait-on m'expliquer pourquoi ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Monsieur le Conseiller BLUM, cette couverture de déficit provient d'une part imputée aux écoles, étant donné que la Bibliothèque publique a à la fois une fonction de lecture publique pour la population, mais remplit également une fonction auprès des écoles. La moitié du déficit de la Bibliothèque publique est imputée à parts égales entre l'établissement secondaire de Félice et l'établissement secondaire Léon-Michaud. On retrouve cela à la partie « Ecoles » sous le même dicastère.

**CHARGES
4 ECOLES
50 Administration des écoles**

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Avant d'entamer la discussion sur ces comptes « Ecoles », j'aimerais vous apporter quelques commentaires généraux.

Le processus EtaCom influence particulièrement les comptes qui vont suivre et il ne me semble pas inutile de vous apporter quelques compléments d'information. Il faut tout d'abord se rappeler que la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes prévoit que l'ensemble du domaine pédagogique est du ressort désormais de l'Etat exclusivement, alors que le parascolaire, les transports et les bâtiments notamment, sont à la charge exclusive des communes.

Ceci a donc différentes conséquences. La première est que les comptes « Administration », comme vous pouvez le voir dans les comptes 500, 504 et 505, ne comportent plus que les salaires des secrétaires, montants qui sont par ailleurs entièrement remboursés par l'Etat. Vous pouvez voir que les montants sont équilibrés. Cela provient du fait que le transfert du personnel des communes à l'Etat a pris quelque retard ; il se fera d'ici à la fin de l'année 2004 au plus tard. Nous avons donc dû maintenir ces comptes dans notre budget pour pouvoir payer les secrétaires et ensuite nous faire rembourser par l'Etat.

Deuxième conséquence, c'est que les comptes « Enseignement », 512, 521 et 524 sont à zéro et disparaîtront à terme, étant donné que l'entier de ce domaine est repris par l'Etat.

En troisième lieu, les charges scolaires et parascolaires incombant à la Commune, en raison d'obligations légales ou par choix politiques, sont regroupés dans les comptes 516, 523 et 526. Je vous accorde volontiers que la comparaison d'une année à l'autre est difficile, d'autant plus que les bâtiments scolaires, comme vous l'avez vu, sont maintenant dans le dicastère de l'Urbanisme et Bâtiments, puis imputés aux écoles. Ces comparaisons sont difficiles et tout rentrera dans l'ordre dans quelques années, mais nous n'avons pas trouvé de meilleure méthode pour finalement consolider le tout et avoir une vision claire des choses à terme.

Je vous remercie de votre attention.

Madame la Présidente :

Merci Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL ; nous poursuivons.

CHARGES 6 POLICE ET SPORTS

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller Roger RANDIN, j'ai omis de vous passer la parole tout à l'heure pour les conclusions de votre rapport de minorité. Je répare donc cette omission en vous la cédant maintenant pour que vous présentiez les conclusions de votre rapport de minorité.

Monsieur Roger RANDIN :

Si vous me le permettez, Madame la Présidente, comme vous ne m'avez pas donné la parole avant, je pensais intervenir au compte 611.

Madame la Présidente :

Très bien ; je vous la redonne tout à l'heure.

**CHARGES
6 POLICE ET SPORTS
347 Camping**

Monsieur Roland FAVRE :

J'aimerais faire remarquer à cette assemblée que contrairement à ce qui a été déclaré par le vice-Syndic dans le no 6 d'août 2002 du journal officiel, le camping ne coûte rien à la Commune.

En 2001, après toutes les déductions, c'est-à-dire les charges, les traitements, les salaires, les salaires auxiliaires, les fournitures de bureau, l'énergie, les frais d'installation, les frais de port, les téléphones, les assurances et j'en passe, le camping a laissé un bénéfice net de Fr. 143'000.-. En 2000, ce bénéfice s'élevait à Fr. 112'000.-. En 2002, l'année de l'Expo, il s'élevait à Fr. 157'300.-. Le budget 2003 prévoyait Fr. 85'000.- et ce montant doit être largement dépassé, étant donné qu'avec la belle saison qu'on a vécue, le camping a bien marché. Le budget 2004 prévoit Fr. 102'000.-.

Je pensais que c'était nécessaire de recentrer ces chiffres, car il n'est pas normal qu'on dise que le camping nous coûte. Il pourrait peut-être rapporter plus avec une autre façon de l'exploiter, mais pour le moment, il rapporte à la Commune. Cela permet peut-être de payer la surveillance de la plage !

Madame la Présidente :

Je vous remercie Monsieur le Conseiller Roland FAVRE. La parole n'est plus demandée et nous poursuivons.

**CHARGES
6 POLICE ET SPORTS
60 Police administration**

Monsieur André PERRET :

J'aimerais juste faire une remarque générale sur la Police, qu'elle soit administrative ou le Corps de Police, en particulier en touchant les traitements. Je n'interviendrai pas sur chaque poste, étant donné que notre collègue Roger RANDIN le fera – puisque nous sommes tous en possession de son document - et nous présentera un amendement.

J'aimerais reprendre les considérations et les statistiques qui nous sont présentées en page 50 de notre budget. Celui-ci montre qu'en 2001, le Corps de Police était formé de 50,1 personnes, ou avait 50,1 postes.

Les prévisions pour 2004, ce sont 65 postes, ce qui représente une augmentation de 30%. Nous vivons également actuellement un regroupement des forces ou une réorganisation des forces de Police, qui s'appelle Police 2000, où finalement la Police municipale et la Gendarmerie mettent ensemble leurs compétences et leurs moyens pour apporter une offre à la population qui, je l'espère, sera meilleure que lorsque les deux Corps de Police étaient indépendants. J'aurais pu imaginer que le fait que l'on regroupe les forces crée un certain nombre de synergies et que cela ne mène pas à une augmentation des effectifs. J'imaginai qu'on allait pouvoir faire mieux avec le même personnel. Ce n'est pas le cas et une chose est sûre, c'est qu'on le fera pour plus cher. J'espère simplement qu'on fera mieux. Ce qui m'étonne encore, permettez-moi cette petite remarque, c'est que pour un représentant des chantres du moins d'Etat, je suis surpris de cette tendance !

Madame la Présidente :

Merci Monsieur le Conseiller André PERRET. Nous poursuivons.

**CHARGES
6 POLICE ET SPORTS
611 Police secours et de proximité**

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller Roger RANDIN, je vous passe la parole.

Monsieur Roger RANDIN :

Ce rapport de minorité a pour but de mettre en évidence les points de divergence survenus lors de l'étude du budget 2004 par la Commission des finances. Il concerne l'augmentation des charges de personnel, et plus particulièrement celles de 5 postes supplémentaires à la Police.

En préambule, il me paraît utile de rappeler que nous avons déjà accepté une augmentation de 8 postes au Corps de Police lors du budget 2003 (voir effectif au 01.11.2003 à la page 50 du budget), soit une augmentation de Fr. 800'000.- par rapport au budget 2002.

Dix sept policiers yverdonnois ont été mis à disposition de la Police cantonale pour Police secours dans le cadre de la zone pilote d'Yverdon-les-Bains. Ce concept permet de disposer de cinq unités d'intervention composées chacune de 9 gendarmes et de 3 policiers yverdonnois plus 2 patrouilles mixtes composées d'un gendarme et d'un policier municipal, qui occupent en permanence le secteur de la convention.

Sur 60 postes, il en reste 43 pour effectuer les différentes tâches de la Police administrative et du commerce, ainsi que de la sécurité de proximité. De plus, la Municipalité a commandé, avec les communes signataires de la convention, une étude pour un diagnostic de la sécurité dans la région (voir 611.3185). Il me semble qu'il serait plus raisonnable d'attendre le résultat de ce diagnostic de sécurité avant de procéder à de nouveaux engagements fort coûteux.

Plusieurs communes du district sont inquiètes quant au coût du concept Police 2000. Plusieurs interpellations ont été déposées au Grand Conseil. La dernière par le Syndic de Pomy, qui pose un certain nombre de questions.

- Sur le principe de solidarité au niveau du Canton ;
- Sur la différence des coûts par habitant entre les districts de Grandson et d'Yverdon. A ce sujet-là, il s'agit bien de la ville de Grandson et de la ville d'Yverdon-les-Bains, en ce qui concerne les montants de Fr. 42.- et Fr. 207.- par habitant. Dans le district d'Yverdon, je peux vous signaler par exemple, que la commune de Villars-Epeney, avec 57 habitants, verserait Fr. 5494.-, soit Fr. 96.- par habitant et la commune de Villars-sous-Champvent avec 49 habitants, Fr. 21'841.-, soit Fr. 446.- par habitant. Comme vous le voyez, ce n'est pas demain que ces communes vont adhérer à un tel concept.

Si le principe de concept Police 2000 a été accepté par le Grand Conseil, par contre son financement est loin d'être résolu à l'échelon cantonal et il est permis de douter de la généralisation de sa mise en œuvre pour 2005. Pour remédier aux difficultés identifiées dans la zone pilote Riviera au niveau de la sécurité de proximité, des discussions doivent encore avoir lieu sur la problématique des effectifs affectés aux différents postes. Selon la cellule Police 2000, plusieurs pistes doivent encore être explorées, par exemple :

- Le rééquilibrage des tâches ressortant à chaque processus. En soulageant la sécurité de proximité afin de lui permettre de renforcer sa présence visible.
- Rééquilibrage des effectifs affectés aux processus de sécurité, de proximité et de Police secours.

- Vérification de la nécessité pour la sécurité de proximité d'être présente 24h sur 24, 7 jours sur 7, ou si Police secours ne pourrait pas suppléer la nuit (02h00 – 06h00) en semaine, aux forces de sécurité de proximité.

Au vu de ce qui précède et dans l'attente des résultats du diagnostic sur la sécurité et des mesures de réorganisation entreprises dans le cadre de Police 2000, je vous propose les amendements suivants, qui représentent une économie d'un demi-million environ :

611.3011 :	Traitements	3'355'200.-
611.3091 :	Frais de formation	47'000.-
611.3114 :	Uniformes et équipements	100'500.-
611.3901 :	Charges sociales	955'900.-

En conclusion, je vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les amendements susmentionnés.

Madame la Présidente :

Je vous remercie Monsieur le Conseiller Roger RANDIN. La discussion est ouverte sur ces 4 amendements.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Permettez-moi de faire un bref commentaire sur le rapport de minorité, je vais d'ailleurs reprendre certains de ses éléments.

Nous mettons donc à disposition de la Police cantonale 17 policiers yverdonnois que nous finançons à 100% pour Police secours. Une convention me semble avoir été signée avec la Police cantonale. Il en va de même pour la sécurité de proximité. Dans un article de la Presse Nord Vaudois du 27 novembre, il est mentionné que de nouvelles communes ont adhéré au Conseil de sécurité de l'agglomération d'Yverdon. Nous ne connaissons ni les conditions de ces conventions, ni la participation financière des communes concernées.

Si le principe de Police 2000 a été admis par le Grand Conseil, son financement, au vu de très nombreuses interventions parues dans les journaux, pose effectivement de nombreux problèmes. Aujourd'hui, il faut laisser du temps à la Police cantonale pour analyser les expériences faites dans les différentes zones pilotes et explorer d'autres pistes, comme celles mentionnées dans le rapport de minorité.

Pour tous ces motifs, le groupe Socialiste trouve prématuré l'engagement de 5 nouveaux agents. En conclusion, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les amendements proposés, qui permettront une économie de Fr. 516'000.- sur le budget 2004.

Madame Adine PERRET :

Je vous rappelle que l'année passée, c'est-à-dire en 2002, nous avons voté l'engagement de ces 10 policiers supplémentaires, après deux débats, et je ne vois pas très bien pourquoi nous devrions revenir en arrière pour cette deuxième tranche. Je vous invite donc à refuser les amendements proposés.

Monsieur Yves RICHARD :

Je crois que la Municipalité a fait un effort des deux côtés. On vient de voter un crédit pour Horizon Jeunes. Elle développe une activité pour les jeunes et il y a encore d'autres projets en route. Il est normal qu'elle fasse aussi de la répression ; de la répression ou de la prévention, on peut l'appeler comme on veut. On lui a donné la possibilité d'engager des policiers supplémentaires comme l'a dit Madame la Conseillère PERRET.

En conséquence, le groupe Radical appuie le préavis tel que présenté par la Municipalité et va refuser les amendements de Monsieur RANDIN.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Le groupe S+E, dans sa grande majorité, soutient le rapport de minorité de Monsieur RANDIN.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF soutient le budget tel que présenté et soutient également le maintien des postes à la Police d'Yverdon-les-Bains.

Monsieur Charles KULL :

Le groupe Libéral d'abord s'étonne de ce rapport de minorité, vu qu'à pratiquement toutes les séances du Conseil de cette année, il y a eu des questions concernant la Police. On a demandé plus de Police et on a de la peine à comprendre cette intervention.

Le groupe Libéral vous propose de soutenir le budget tel que présenté et de refuser ces amendements.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Mis à part le côté polémique et provocateur du rapport de minorité, je vais tâcher d'y répondre.

Le rapport est composé de faux chiffres et de fausses affirmations. Je parle donc bien sûr du rapport de minorité. C'est effectivement peut-être un peu compliqué ; compliqué et simple à la fois.

Compliqué : au niveau du budget. Il ne faut pas confondre les postes au budget où il y a les administratifs qui sont inclus et les postes effectifs. Par postes effectifs, on a toujours parlé de postes liés aux brigades. On parlait de 35 policiers il y a une année et demie. La Municipalité a demandé l'autorisation de pouvoir augmenter cet effectif en deux temps, soit 5 policiers pour 2003 et 5 policiers pour 2004. On parle donc de brigades et il est effectivement difficile de s'y retrouver au niveau du budget où il n'y a pas de séparation entre la partie administrative, au niveau de Police secours et de proximité ou des autres. Les comptes sont ainsi faits et peut-être faudra-t-il un jour ou l'autre devenir un peu plus précis.

Il n'y a pas d'augmentation de Fr. 800'000.- tel qu'il est affirmé, puisque 3 postes étaient déjà sous le secteur des ambulances et déjà au budget. Il n'y avait donc plus que les 5 postes accordés par le Conseil communal.

Au niveau de la structure, je vais vous donner quelques informations. Ce n'est pas 9 gendarmes et 3 policiers, mais 8 et 3, ce qui ne change peut-être pas grand-chose, mais par contre il n'y a pas 2 patrouilles mixtes supplémentaires.

Le diagnostic de la sécurité devrait effectivement permettre de vérifier, entre autre, le besoin en personnel. Il va permettre de savoir quel est le degré de « victimisation », de comprendre le sentiment d'insécurité, et va poser un diagnostic, que ce soit sur le territoire d'Yverdon-les-Bains ou sur le territoire du CSAY, soit les 14 communes, puisqu'il s'agit-là du nouveau découpage d'étude qui va être fait. Ce diagnostic de la sécurité va être entrepris à partir de début janvier. Les questions viennent d'arriver au niveau de la direction de Police et cela va être mis sous toit tout prochainement.

Ce qui est sûr, c'est qu'on n'ira certainement pas en diminution des unités de Police. Actuellement, d'une façon générale sur le Canton, il manque globalement 130 personnes, 130 unités, que ce soient Police cantonale ou Police municipale. Le besoin en sécurité est extrêmement fort, difficile à satisfaire, aussi bien au niveau de la prestation que de la Police en général.

J'aimerais vous donner, bien que ce ne soit pas tout à fait comparable, un exemple au niveau des effectifs de Police. A Lausanne, il y a environ 3 policiers pour 1000 habitants, ce qui veut dire que si l'on représentait ceci au niveau d'Yverdon, cela ferait 75. Si je prends Genève, c'est un peu plus bas, soit 2,85, ce qui représente environ 70 policiers. Si je prends Bâle, c'est un autre extrême, c'est 4,03, ce qui fait 100 policiers. Vous me direz que ce sont des grandes villes, mais il n'y a pas de statistique pour des villes de moyenne importance comme Yverdon-les-Bains. Ceci situe quand même un peu les choses.

La Riviera a des problèmes d'effectifs. Ces problèmes de la zone pilote de la Riviera existent au niveau de la Police de proximité et au niveau de Police secours. Ils ont un manque d'effectifs d'environ 40% au niveau de la sécurité de proximité. Nous avons une chance, étant donné notre façon de travailler à Yverdon, c'est de pouvoir compter sur l'aide de la Police cantonale et de la Gendarmerie. Ceci nous permet de combler les manques qu'on a actuellement.

Au niveau du financement, je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Actuellement, des études sont faites dans le cadre de Police 2000. Il y a plusieurs groupes de travail qui sont en place, que ce soient le groupe des Ressources humaines, celui qui s'occupe des prérogatives judiciaires, de la Police de proximité, de Police secours et le projet finances. En ce qui concerne celui-ci, on a pu voir les projections qui ont été présentées le 8 octobre à Lausanne ; projections j'en conviens, fort maladroites de la part de la Direction du projet de Police 2000, puisqu'en fait ceci a fait un véritable tollé. A tel point que nous avons dû faire une séance d'information et de dialogues avec la cellule de Police 2000, Monsieur FROIDEVAUX, la Préfecture et les communes des environs, séance au cours de laquelle les syndicats, les autorités de la région ont pu exprimer leur mécontentement.

Vous avez cité des chiffres extrêmement impressionnants. Je peux vous en citer d'autres, Gressy par exemple avec une projection au-dessus de Fr. 500.-. Le syndic de Gressy a eu de la peine à retrouver son souffle après une affirmation pareille !

C'est un élément qui n'est effectivement pas bouclé et les nouvelles projections qui sont faites actuellement dans le cadre de Police 2000, en changeant différents paramètres, arrivent par exemple dans la région d'Yverdon, avec des coûts qui seraient de l'ordre de 8 à 9 fois en dessous de ce qui a été annoncé.

La semaine prochaine, il y a « seulement » 3 séances au niveau du financement Police 2000. Il y en a une au CODIR lundi matin, une avec Monsieur FROIDEVAUX mardi matin à 7h et une à la Préfecture avec les communes mercredi matin. Il n'y pas d'abandon de projet. On a tous compris que cela ne fonctionnait pas et c'est bien pour cela qu'on va se mettre autour de la table pour trouver un financement. Ce n'est de loin pas un projet satisfaisant, mais ce n'est surtout pas un projet qui va nous permettre de contrer l'évolution de la Police d'aujourd'hui.

Les calculs sont simples : en 2003, Yverdon avait 37 unités et trois dames à la réception du poste de Police, puisque nous avons considéré qu'il était plus intelligent d'engager du personnel administratif au niveau de la réception du poste de Police que de garder des policiers à la réception, étant donné que ces gens-là avaient un autre travail à faire en ville. En plus de cela, il y a un delta en faveur de la Commune qui est tout de même un peu positif financièrement. Ce n'était toutefois pas tout à fait le sujet, puisque le but était de mettre les policiers en rue et les administratifs à l'administration, soit à la réception. Fort de l'accord du Conseil communal, la Municipalité a complété les effectifs pour 2003 qui se situent donc à 37 unités, plus 3, ce qui nous porte à 40, autorisés.

Pour ce qui est de l'année 2004, nous avons 4 unités d'engagées, soit un total de 44, comme tout le monde pourra le constater. Il manque effectivement une unité, nous ne l'avons pas trouvée pour les raisons que j'ai évoquées auparavant, soit par difficulté de recrutement.

Si je m'arrête là, l'amendement n'est pas recevable, puisqu'au niveau des chiffres annoncés, à moins que Monsieur le Conseiller RANDIN ne demande le licenciement de personnel communal, on serait dans l'impossibilité d'appliquer les amendements tels que présentés.

Sur le fond, au niveau de la Police, au niveau de la sécurité et des demandes de la population, Mesdames et Monsieur les Conseillers, ces demandes sont extrêmement fortes. Elles viennent de la part des commerçants, des habitants, des cafetiers, des citoyens et des jeunes aussi. On a parlé avant des déprédations au niveau des écoles. Un Conseiller a demandé ce qu'on peut faire contre les déprédations au niveau des écoles. Il y a l'éducation, les écoles, les Services de Madame la Municipale GRAND, soit au niveau de l'aide à la jeunesse ou des encadrements que l'on peut trouver à ce niveau-là, mais aussi la Police, puisqu'elle est un des maillons de la chaîne.

Depuis que je suis à ce poste de Municipal de la Police, j'ai reçu beaucoup de gens, des commerçants de la ville, des cafetiers, des propriétaires de bars, qui ont tous des demandes extrêmement fortes, ciblées, précises. Ils attendent une sécurité supplémentaire. Ils attendent, quand ils sortent le soir, de pouvoir rentrer chez eux tranquillement en toute sécurité. On nous dit maintenant qu'on ne nous voit pas assez, qu'on n'est pas assez efficace, qu'on ne nous voit pas assez dans la rue. Pourtant, le travail de la Police existe et ces gens-là se donnent de la peine, mais c'est vrai que c'est difficile. Actuellement, nous n'avons pas encore les effectifs votés par le Conseil communal, puisque les personnes pressenties étaient en formation. Je suis allé mardi de cette semaine aux assermentations. Les personnes qui étaient en formation dans les écoles ne seront opérationnelles qu'à partir du 1^{er} janvier 2004 et les 4 autres personnes que nous avons engagées à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les demandes sont très fortes, on le constate aussi par le biais du courrier des lecteurs. On a envie d'avoir une ligne sûre, on a envie de rassurer la population, on n'a pas seulement envie de faire de la répression, mais aussi de la prévention ; c'est un travail d'ensemble. Personnellement, je ne trouve pas qu'il y a trop de policiers à Yverdon-les-Bains. J'aimerais pouvoir répondre encore mieux à la demande de cette population, qui est insistante, qui a des besoins, des attentes. La Municipalité a envie de travailler dans ce sens-là et de sécuriser cette ville.

Petit rappel : au niveau de ce même Conseil, lors des 19 séances du Conseil communal qui ont eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2002, vous avez fait, Mesdames et Messieurs les Conseillers, 42 interventions sur le domaine de la Police, vous avez posé 33 questions, vous avez fait 5 interpellations et vous avez déposé 4 motions.

Dans cet ensemble d'interrogations ou de questions, vous avez 19 demandes d'interventions supplémentaires de la Police. Et c'est vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, qui maintenant voudriez couper le budget de la Police. A mon avis, ce n'est pas cohérent et pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas suivre ces amendements et d'aller dans le sens du vœu de la Municipalité, qui est de sécuriser cette ville et de répondre aux attentes de la population. Je vous remercie.

Madame Heidi BOTTERON :

Je vais me permettre de poser une question. Avez-vous eu un jour la nécessité d'avoir recours à la Police pour sauver votre peau ? J'espère que cela ne vous est pas arrivé.

Je vous assure toutefois que c'est sécurisant, lorsque vous êtes en danger, de savoir que vous pouvez appeler la Police. Il ne faut pas oublier que ces gens sont des pères de famille, ils sont surchargés, ils sont appelés à gauche et à droite et n'arrivent pas à suivre. Je regrette, mon opinion est différente, mais la Police est nécessaire. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai eu des problèmes en sortant le soir à 23h. Si j'avais eu un Natel, j'aurais appelé la Police, mais je n'en avais pas. Cela ne concerne pas uniquement les jeunes. Il est vrai que nous avons une poignée de voyous, mais à part cela, nous avons une belle jeunesse. Il y a de plus en plus de violence dans les foyers, chez les adultes, il y a l'alcoolisme et j'aimerais bien qu'on ait suffisamment de Police.

Monsieur Roger RANDIN :

Une chose que je n'admets pas, Monsieur le Municipal, c'est de dire que ce rapport est provocateur et polémique. Pour moi, il est financier. Ce n'est pas tous les jours qu'on a l'occasion de faire une économie de Fr. 500'000.-. Je n'avais vraiment pas l'envie de faire un rapport politique, car je l'aurais fait tout différemment.

Avant, il a été dit : 8 moins 3, cela fait 5. Pour moi, les 3 ambulanciers ont été repris par l'hôpital, donc ce sont bien 8 policiers supplémentaires. Si l'on en rajoute 5, cela fait 13 et non 10.

Concernant les 2 patrouilles mixtes, vous dites qu'elles n'existent pas. J'ai repris dans le journal Police 2000, une interview du 1^{er} lieutenant HARNISCHBERG, qui cite précisément « *qu'il y a 5 fois 9 gendarmes, plus 3 agents, plus 2 patrouilles mixtes avec 1 gendarme et un agent* ». Si ces gens ne disent pas la vérité dans un journal, je ne peux pas faire autrement.

D'autre part, j'aimerais vous citer ce que le chef d'opération de Police 2000, Denis FROIDEVAUX, disait dans 24 Heures : « *Trop de Police nuit à la Police . Vous pouvez mettre un îlotier à chaque coin de rue, ce n'est pas pour autant que vous arrêterez le coupable ; au mieux, vous l'inciterez à se déplacer* ».

Cette citation démontre bien que l'augmentation des postes de police dans la ville et dans la région ne va pas nécessairement éliminer tous les risques d'incidents, qui sont le plus souvent imprévisibles.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de réaliser une économie d'un demi-million sur le budget, sans porter préjudice à l'efficacité de la Police, d'où ma recommandation d'accepter les amendements proposés.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

J'aimerais revenir sur 2 citations de Monsieur CARRARD qui m'ont quelque peu offusqué tout à l'heure. Vous disiez d'abord que vous aimeriez sécuriser cette ville et ensuite que, je cite : « *On a envie d'avoir une ville sûre* », ce qui sous-entend qu'elle ne l'est pas. Vous nourrissez donc ce sentiment d'insécurité et ne faites que d'aller à l'encontre du travail que pourraient fournir ces policiers supplémentaires. J'espère que vous allez réparer cette erreur.

Monsieur Yves-Olivier JACCARD :

Ayant une petite expérience dans la Police, j'aimerais tout de même vous dire, Monsieur RANDIN, que si on diminue le budget de ce Corps, on va forcément baisser la qualité de celui-ci. Si vous doutez, écrivez à Monsieur CARRARD, afin de venir voir et de savoir tout ce qui se passe avec une patrouille de Police.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne veux pas encore épiloguer longuement. J'aimerais simplement dire, Monsieur le Conseiller VENIZELOS, qu'on a besoin de forces supplémentaires.

Quand je dis : sécuriser cette ville, cela veut dire que si vous lisez la Presse, si vous sortez le soir, ce que j'espère, si vous allez dans les bars et si vous vous promenez au centre-ville et discutez avec les gens qui y travaillent, avec les jeunes aussi, vous constaterez qu'il y a une demande. Ces gens, je les vois, je les reçois, c'est moi qui les ai en face de moi. C'est à moi qu'on demande des prestations supplémentaires. C'est cela sécuriser une ville. Cela veut dire répondre à une attente de la population. Cela veut dire répondre aux demandes multiples que je vous ai citées auparavant. Cela veut dire s'occuper du racket, s'occuper de la sortie des écoles, il faut mettre des gens à la Vilette, à la gare, il faut mettre le radar... qui va faire tout cela ? Il faut des gens pour faire tout cela.

Sécuriser une ville, cela veut dire faire une prestation globale de sécurité. Cela ne veut pas dire qu'il faut envoyer des divisions blindées dans la ville. Cela veut dire simplement qu'il faut mettre du personnel pour faire soit de la répression, soit de la prévention, soit de l'encadrement. C'est tout un ensemble.

Pour en revenir à la question de Monsieur le Conseiller RANDIN, je répète ce que j'ai dit auparavant. Les 3 ambulanciers étaient déjà prévus dans le budget, sous le compte « Ambulances ». Vous avez pris la page 50, où il y a 8 unités supplémentaires au niveau de la Police. C'est faux, car on a engagé que 5 policiers supplémentaires, on n'avait d'ailleurs pas d'autorisation supplémentaire. On ne peut pas aller au-delà des limites des autorisations du Conseil. Je vous ai même dit qu'on n'avait pas été jusqu'à 40, mais qu'on s'était arrêté à 37 parce qu'il y a des gens qui sont partis à la retraite, d'autres qui ont démissionné ou qui ont quitté la Commune. Les 3 autres, on les a pris sur le budget Police pour le secrétariat. C'est donc bien une preuve du respect de la décision du Conseil communal, de plafonner en 2003 à 40 et en 2004 à 45.

En plus de cela je vous répète que si ce Conseil valide ces amendements ce soir, cela veut dire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que vous demandez à la Municipalité de casser les contrats qui ont été faits, cela veut dire de licencier du personnel communal.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais apporter brièvement une conclusion sur ces débats. Vous l'avez compris, la Municipalité a décidé - j'insiste : a décidé – de maintenir un niveau de sécurité satisfaisant dans cette ville. Pour ce faire, elle travaille sur 2 axes : la prévention et la répression.

La prévention au niveau de la jeunesse, tout a été dit. Le dispositif est en place, les gens sont nommés et dans quelques mois, nous disposerons de locaux adéquats.

La répression, tout a été dit aussi, et je m'étonne quand même, je m'étonne qu'on s'acharne sur un dicastère depuis le début de la législature, un dicastère au demeurant sensible, mais où un effort important est déployé pour assurer cette sécurité.

Je trouve mesquin l'attitude de certaines Conseillères et certains Conseillers, qui viennent notamment de l'aile gauche de ce Conseil, à l'égard de notre Police. Je rappelle que nous avons voté il y a une année 10 postes. Vous les avez soutenus et je crois qu'il faut maintenant donner à cette Municipalité les moyens de sa politique. Nous devons travailler, nous avons envie de travailler, vous l'avez entendu, le Municipal l'a dit, nous voulons une sécurité à la hauteur de la réputation que cette Ville a et que trop souvent les médias ternissent.

(Applaudissements)

Monsieur Roger RANDIN :

Il y a quelque chose que je n'accepte pas, Monsieur le Syndic, c'est le terme de mesquinerie, contenu du fait que, je le répète, c'est strictement financier. Ce n'est pas tous les jours que l'on peut faire une économie pareille.

Ce que j'aimerais connaître de votre part, et je veux mener le débat jusqu'au bout, c'est au sujet des conventions signées avec les communes. On voit que les communes adhèrent régulièrement au principe. Qu'est-ce que les communes mettent financièrement ? Est-ce uniquement au contribuable yverdonnois de supporter ces 17 agents de Police qui travaillent dans la région et non pas sur le territoire yverdonnois ? Est-ce normal aussi que ce soit au contribuable yverdonnois de supporter également des montants importants pour la Police de proximité, alors que des agents devraient venir des communes environnantes ? Je crois qu'il faut aller jusqu'au bout de votre raisonnement, mais ce n'est en tout cas pas de la mesquinerie de ma part.

Madame la Présidente :

Merci Monsieur le Conseiller Roger RANDIN. Je crois que nous pouvons clore la discussion sur ces amendements, tout le monde s'étant largement exprimé. Nous passons au vote. Nous sommes donc en présence de 4 amendements et nous les voterons l'un après l'autre.

Tout d'abord, un amendement au compte no 611.3011 : Traitements Fr. 3'681'200.-. Il est proposé de réduire ce poste à Fr. 3'355'200.-.

Plus personne ne demande la parole et cet amendement est refusé à une nette majorité.

Madame la Présidente :

Nous passons à l'amendement sur le compte 611.3091 : Frais de formation Fr. 89'000.- L'amendement propose de réduire ces frais de formation à Fr. 47'000.-.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Du moment que la majorité de ce Conseil a refusé le premier amendement, cela n'a aucun sens de faire voter les autres. Je crois qu'on peut s'arrêter là par rapport aux autres amendements du rapport de minorité.

Madame la Présidente :

Si je comprends bien vos interventions, vous retirez les trois autres amendements, soit les amendements portant sur les comptes : 611.3091, 611.3114 et 611.3901 ?

Monsieur Roger RANDIN :

C'est exact, Madame la Présidente, étant donné que ceux-ci étaient liés au premier.

Madame la Présidente :

Je vous remercie Monsieur le Conseiller Roger RANDIN. La discussion est toujours ouverte sur le compte 611 « Police secours et de proximité ».

Plus personne ne demande la parole et ce compte no 611 « Police secours et de proximité » est accepté à une nette majorité.

**CHARGES
6 POLICE ET SPORTS
616 Amendes**

Monsieur Roland FAVRE :

Au compte 616.4370 « Amendes » Fr. 950'000.-. Etes-vous sûr, Monsieur le Municipal, d'arriver à cette somme ? Ce n'est pas pour vous chicaner, mais cela vaudrait la peine d'être étudié.

J'en ai fait l'expérience. Je me suis fait « piquer » pour la ceinture. J'ai payé Fr. 60.- à la Police cantonale devant les ateliers CFF. Quels sont les ordres qui ont été donnés à la Police en ce qui concerne l'encaissement ? Cela vaudrait la peine de dire aux gens qui nous regardent que s'ils se font arrêter sur la Commune d'Yverdon-les-Bains, ce serait bien qu'ils paient l'amende à l'agent de Police.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'ai appris votre mésaventure Monsieur FAVRE et cela m'a permis de faire un correctif. Je dirai qu'au niveau de la Police municipale, il est clair que tout ce qui se passe dans la ville d'Yverdon-les-Bains doit tomber dans la caisse de cette même Ville.

Pour répondre à la question de savoir si on va arriver à Fr. 950'000.-, je n'en ai aucune idée.

Monsieur Roland FAVRE :

Je vous remercie pour votre réponse, mais je pense que cela va être difficile.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

**CHARGES
7 AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE
710 Service social communal**

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Je profite d'intervenir pour le compte 710.3655.10 ARFEY. En effet, nous venons de voter un complément de budget de Fr. 50'000.- portant la charge de Fr. 130'000.- à Fr. 180'000.-, dû à un abandon de l'ASPMAD qui ne paie plus ce qu'elle devait payer ou ce qu'elle aurait dû payer.

Je m'étonne qu'au budget nous n'ayons pas prévu ces Fr. 50'000.- supplémentaires, mais seulement Fr. 10'000.- supplémentaires. Je peux par contre constater que pour le compte juste au-dessus, le 09 « Arche de Noë », les Fr. 40'000.- qui ont été demandés dans le complément des comptes ont déjà été budgétés. Ne serait-il pas judicieux de budgéter tout de suite ce supplément de Fr. 50'000.- pour l'ARFEY ?

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Je n'ai vraisemblablement pas été claire tout à l'heure. L'ASPMAD faisait la banque, c'est-à-dire avançait l'argent, ce qui nous permettait d'arriver au bout de l'année sans qu'on n'ait besoin de demander un crédit supplémentaire. Les choses se réglaient au niveau des comptes.

En ce qui concerne le budget de l'ARFEY, on ne peut effectivement jamais jurer de rien, mais nous avons augmenté progressivement le budget et nous espérons arriver avec ce que nous donnons. Dans les comptes, nous aurons peut-être un résultat différent, mais je pense que nous devrions arriver à des résultats équilibrés avec ce budget-là.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Je remercie Madame la Municipale de sa réponse.

Vous dites que l'ASPMAD faisait la banque, mais il y a quand même un trou de Fr. 50'000.-. Ceci veut dire qu'il y a une surcharge ou des coûts supplémentaires. Je ne conteste pas le fait qu'il faille nourrir ces petits et s'en occuper. C'est tout de même étonnant qu'on ait eu Fr. 50'000.- et que l'année prochaine, on n'aura que Fr. 10'000.-.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Je suis désolée, c'est vrai que je n'ai pas été très claire.

Ces Fr. 50'000.- étaient une dette cumulée que l'on traînait depuis longtemps. Au moment où il a fallu rembourser l'ASPMAD, on s'est retrouvé avec des déficits conséquents. Cette dette cumulée, qui a finalement été remboursée - l'association a été mise à flot - devrait permettre d'avoir un budget équilibré l'année prochaine.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Je remercie Madame la Municipale pour sa réponse.

Madame la Présidente :

Nous prenons le tableau récapitulatif et comparatif des charges et revenus par dicastère qui se trouve à la page 3 de votre brochure. Je vais vous le lire.

RECAPITULATION		
	Budget 2004	
	Charges	Revenus
Administration générale	7 754 500	539 150
Finances	26 047 850	75 149 790
Bâtiments et urbanisme	18 165 300	6 536 300
Travaux et environnement	18 449 650	4 754 600
Ecoles et culture	10 802 250	6 057 700
Police et sports	15 641 900	6 769 950
Affaires sociales et Jeunesse	12 318 250	805 100
Services des Energies	35 818 300	42 669 700
Totaux	144 998 000	143 282 290
Excédent des charges		1 715 710

La discussion est ouverte sur l'article 1 :**Monsieur Jean-Claude RUCHET :**

Le rapport de minorité qui proposait une économie de Fr. 516'000.- et qui était soutenu par le groupe Socialiste n'ayant pas été pris en compte par ce Conseil, nous ne pouvons dès lors pas accepter ce budget.

Cependant, un grand nombre de positions du budget 2004 trouvant l'aval du groupe socialiste, nous ne le refuserons pas, mais nous nous abstiendrons à l'article 1, ainsi qu'à la votation finale.

Plus personne ne demande la parole et **cet article 1 est accepté à une large majorité, avec de nombreuses abstentions.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une très large majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**Monsieur Charles KULL :**

Le groupe Libéral constate avec satisfaction une amélioration du budget, mais les comptes ne sont toujours pas équilibrés et nous demandons à la Municipalité de poursuivre ses efforts pour une gestion saine des deniers communaux.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis no 32 concernant l'adoption du budget pour l'année 2004 est accepté à une large majorité, avec de nombreuses abstentions.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des Finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2004

	Mouvement financier	Imputations Internes	Totaux
Charges	125'221'900	19'776'100	144'998'000
Revenus	123'506'190	19'776'100	143'282'290
Excédent des charges	1'715'710	0	1'715'710

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à Fr. 2'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries, l'une en juin, l'autre en décembre.

7. ORGANISATION DE LA FIN DE LA LÉGISLATURE.

Madame la Présidente :

Je vous donne connaissance de la lettre que le Service de la justice, de l'intérieur et des cultes m'a adressée le 6 octobre 2003, ainsi qu'aux municipalités.

Information sur la prolongation de la législature du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2006

*Mesdames et Messieurs les Syndics,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils communaux et généraux.
Mesdames et Messieurs les membres des Autorités des fractions de communes,*

La nouvelle Constitution cantonale prévoit que le renouvellement des autorités communales aura lieu au printemps 2006, que la législature en cours prendra fin le 30 juin 2006 et que les nouvelles autorités entreront en fonction le 1^{er} juillet 2006 (art. 178 Cst-VD). A partir du 1^{er} juillet 2006, les législatures auront une durée de 5 ans (art. 144 et 148 Cst-VD). La législature qui commencera le 1^{er} juillet 2006 s'achèvera donc le 30 juin 2011.

Pour répondre aux questions que vous vous posez légitimement, nous vous informons des principales incidences de la prolongation de la législature en cours sur la marche des affaires communales.

1. Les organes des conseils communaux et généraux

a. Le président, le ou les deux vice-présidents, les deux scrutateurs et les deux scrutateurs suppléants

La loi du 28 février 1956 sur les communes (ci-après : LC ; RSV 1.8) prévoit aux articles 10 et 23 que le Conseil nomme - chaque année - un président, un ou deux vice-présidents, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants.

La prolongation de la législature en cours de six mois (du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2006) fait qu'il conviendra à fin 2005, que le Conseil nomme un président, un ou deux vice-présidents, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants pour 6 mois. Si le règlement du Conseil ne s'y oppose pas, le Conseil pourrait aussi décider de prolonger les mandats des personnes déjà en place.

b. Le secrétaire du conseil

L'article 10 LC dit qu'il est nommé pour quatre ans. Cette durée étant celle de la législature, on déduira logiquement de la prolongation de six mois de la législature en cours que la nomination du secrétaire du Conseil est prolongée d'office jusqu'au 30 juin 2006.

c. Les commissions permanentes

Leur nomination et la durée de leur mandat sont réglées dans les règlements des conseils. En général, elles sont nommées pour une année, pour deux ans ou pour la durée de la législature.

Si elles sont nommées pour une année ou pour deux ans, le conseil devra, à fin 2005, nommer de nouvelles commissions ou, si le règlement du conseil ne s'y oppose pas, prolonger de six mois le mandat des commissions déjà en place.

Si ces commissions sont nommées pour la durée de la législature, leur mandat est prolongé d'office au 30 juin 2006.

2. Les autorisations délivrées par les conseils aux municipalités pour la durée de la législature

Il y en a quatre :

- l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières (art. 4 chiffre 6 LC)*
- l'autorisation générale pour acquérir des participations dans les sociétés commerciales (art. 4 chiffre 6bis) ;*

- l'autorisation de plaider (art. 4 chiffre 8) ;
- l'autorisation pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un certain montant et selon certaines modalités (art. 11 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ; RSV 1.8).

Ces autorisations sont accordées en principe pour la durée de la législature. Elles restent donc valables d'office jusqu'au 30 juin 2006.

3. Adoption du budget 2006 et des comptes 2005

La prolongation de la législature en cours ne modifie pas la périodicité des comptes et du budget du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Jusqu'à ce jour, lors des changements de législature, la nouvelle municipalité gère pendant 12 mois le budget présenté par la précédente et adopté par l'ancien conseil. Avec le début des législatures au 1^{er} juillet, elle ne le fera que pendant six mois.

Les comptes seront présentés avec le rapport de gestion jusqu'au 31 mai, de sorte que la nouvelle municipalité n'aura plus à répondre de l'activité de l'ancienne municipalité.

Les règles concernant la présentation des arrêtés d'imposition ne sont pas touchées par la prolongation de la durée de la législature. Les arrêtés d'imposition devront être transmis au canton avant le 30 septembre, avec la possibilité de prolonger ce délai sur demande écrite de la commune.

4. Les associations de communes

Les principes décrits ci-dessus s'appliquent par analogie aux associations de communes des articles 112 ss. LC. En particulier, la durée du mandat de délégué est prolongée jusqu'au 30 juin 2006 (art. 114 et 118 LC).

5. Les fractions de communes

Dans la mesure où les autorités des fractions de communes sont organisées comme celles des communes, les principes décrits ci-dessus s'appliquent à elles, par analogie (art. 134 et 136 LC).

6. Autres situations

Il conviendra de régler les autres situations par analogie avec les principes décrits ci-dessus.

Le Service de justice, de l'intérieur et des cultes, Secteur des communes, se tient à votre disposition pour répondre à toute question sur le sujet.

Suivent les salutations.

Madame la Présidente :

Vous l'avez donc entendu, la durée de notre législature se terminera le 30 juin 2006. Chaque année, le Conseil nomme un président, deux vice-présidents, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants. Il convient de décider ce soir si le Conseil nommera, à la fin 2005, un président, deux vice-présidents, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants pour 6 mois, ou s'il souhaite prolonger, par exemple de 6 mois, le mandat de ceux qui auront été élus pour l'année 2005. Naturellement, d'autres cas de figure sont possibles si le Conseil en décide ainsi.

J'ouvre la discussion sur la durée du mandat du président, des deux vice-présidents, des deux scrutateurs et des deux scrutateurs suppléants.

Monsieur André PERRET :

Le Bureau du Conseil s'est-il penché sur la chose et a-t-il des propositions à faire ?

Madame la Présidente :

Avant de vous répondre, je passe la parole à Monsieur Jean-Claude RUCHET, qui souhaite intervenir.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

J'allais répondre à la question de Monsieur André PERRET, puisque Madame la Présidente du Conseil a convoqué les différents Présidents de partis et de groupes. Je vais donc vous laisser présenter ce qui a été défini lors de cette séance.

Madame la Présidente :

Lors de cette séance, tous les partis ont proposé de maintenir l'alternance 2004-2005 et de nommer un président, deux vice-présidents, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants pour les 6 mois de 2006. C'est la proposition du Bureau, à laquelle ont adhéré les Présidents de partis et de groupes.

La parole n'est plus demandée et **cette proposition est acceptée à une très nette majorité.**

Madame la Présidente :

Le mandat des secrétaires du Conseil et des Commissions nommées pour la durée de la législature est prolongé d'office au 30 juin 2006, comme l'a expliqué le SJIC, le mandat des huissières est prolongé également. J'imagine qu'il fait partie du chiffre 6 : « Autres situations ». Quant à la Commission de gestion permanente, nommée pour une année, le Conseil devra, à fin 2005, en nommer une nouvelle, compte tenu de la décision que vous venez de prendre.

8. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR 2004**Madame la Présidente :**

Nous commençons par l'élection du Président du Conseil et je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Election du Président / Présidente du Conseil :**Monsieur Jean-Claude RUCHET :**

Au nom du groupe Socialiste, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Madame la Conseillère Nathalie SAUGY pour le poste de Présidente du Conseil communal pour l'année 2004.

Madame SAUGY est née à Lausanne. Elle a suivi ses écoles à Morges, puis à Lausanne où elle a obtenu un diplôme de l'Ecole supérieure de Commerce, en 1980. S'ensuivent une année à Soleure dans une fabrique d'horlogerie et une année à Genève dans une autre grande maison horlogère. En 1983, elle est engagée en tant que gérante d'un magasin de bijouterie/horlogerie à Yverdon-les-Bains et en 1984, elle s'installe dans notre Ville avec son mari Olivier.

Après une pause, durant laquelle elle met au monde ses deux garçons, elle reprend une activité professionnelle chez un avocat de la place, puis elle travaille pendant de nombreuses années au Centre professionnel du Nord vaudois. Parallèlement, elle obtient en cours d'emploi un diplôme de l'école de cadres de Lausanne et actuellement, c'est à l'Ecole hôtelière de Lausanne qu'elle exerce son métier de secrétaire de direction.

Sur le plan local, Madame SAUGY s'est engagée pendant de nombreuses années en présidant l'association des parents d'élèves d'Yverdon et environs. Elle a également fait partie du Bureau de la Commission scolaire durant la dernière législature.

Ancienne secrétaire suppléante de ce Conseil, Conseillère communale socialiste depuis 4 ans, Madame SAUGY connaît bien le fonctionnement de notre législatif. Elle a également participé aux travaux de l'assemblée Constituante qui ont permis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution le 14 avril dernier.

Le groupe Socialiste est donc heureux de vous présenter la candidature de Madame Nathalie SAUGY à la tête de ce Conseil pour 2004. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accorder votre confiance à notre candidate.

Monsieur Yves RICHARD :

Le groupe Radical soutient la candidature de Madame Nathalie SAUGY.

Monsieur Charles KULL :

Le groupe Libéral soutient également la candidature de Madame Nathalie SAUGY.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Le groupe S+E a coutume de laisser l'entière liberté de vote à ses membres. Cependant, nous ne nous opposerons à aucune candidature.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF soutient la candidature de Madame Nathalie SAUGY.

Madame la Présidente :

Conformément à l'article 12 du Règlement du Conseil, cette élection doit avoir lieu au bulletin secret et je prie Mesdames les huissières de bien vouloir distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin.

Je déclare le scrutin ouvert et je remercie les caméramans de cesser de filmer tant que le scrutin n'est pas clos.

Le scrutin est clos; les huissières récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	90
Bulletins rentrés	:	90
Bulletins blancs	:	5
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	90
Majorité absolue	:	46

Il y a 5 voix éparses.

Est élue: Madame Nathalie SAUGY, avec **80** voix.

(Applaudissements)

Madame la Présidente :

Madame la Conseillère Nathalie SAUGY, je vous félicite de votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans votre future tâche. Je vous passe la parole.

Madame Nathalie SAUGY :

Je vous remercie beaucoup pour la confiance que vous venez de me témoigner. Votre vote confirme l'adage, jamais deux sans trois et je me réjouis de vous retrouver l'année prochaine pour les séances de Conseil communal. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à vous et à vos familles de joyeuses Fêtes de fin d'année.

(Applaudissements)

Election du 1^{er} Vice-Président / 1^{ère} Vice-Présidente :**Monsieur Vassilis VENIZELOS :**

Enfant d'Yverdon dont il est originaire et où il a suivi toute sa scolarité et son gymnase, notre candidat a obtenu en 2000 sa licence ès Lettres à l'Université de Lausanne en histoire ancienne, latin et histoire. Assistant diplômé en histoire ancienne, il suit actuellement des études post-grade aux Universités de Lausanne et Neuchâtel.

Habitant actif de notre Ville, il s'est déjà engagé dans diverses activités, notamment au sein de la paroisse catholique et de l'association Action ludique. Intéressé tôt par la vie politique, il fut un des membres de la Constituante vaudoise pendant toute la durée de son fonctionnement. Aujourd'hui co-président de la section Jura-vaudois des Verts, il a obtenu son siège dans notre Conseil lors des élections de l'automne 2001.

Au nom du groupe S+E, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de l'actuel 2^{ème} vice-président du Conseil communal, 180 cm pour 58 kilos à la pesée, c'est vert, c'est léger et c'est long, Mesdames et Messieurs, j'ai nommé Cédric PILLONEL.

(Applaudissements)

Madame Nathalie SAUGY :

Le groupe Socialiste soutient la candidature de Monsieur Cédric PILLONEL.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF soutient la candidature de Monsieur Cédric PILLONEL.

Monsieur Charles KULL :

Le groupe Libéral suit le groupe S+E et laisse la liberté de vote.

Monsieur Yves RICHARD :

Le groupe Radical laisse la liberté de vote à ses membres.

Madame la Présidente :

Je vous remercie. Conformément à l'article 12 du Règlement du Conseil, cette élection a également lieu à bulletin secret. Je prie Mesdames les huissières de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Le scrutin est ouvert. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin et je remercie les caméramans de cesser de filmer tant que le scrutin n'est pas clos.

Le scrutin est clos; les huissières récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	90
Bulletins rentrés	:	90
Bulletins blancs	:	18
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	90
Majorité absolue	:	46

Il y a 20 voix éparses.

Est élu : Monsieur Cédric PILLONEL avec **52** voix.

(Applaudissements)

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller Cédric PILLONEL, je vous félicite de votre élection et vous passe la parole.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Dans cette situation, je serais tenté d'utiliser une locution latine : « *Sic transit Gloria munda* », qu'on peut traduire par « *ainsi s'en va l'élégante Gloria* ». Néanmoins, je ne la citerai pas, non pour des raisons personnelles, mais simplement parce que je sais que Madame Gloria CAPT restera dans notre Conseil, non pas en tant que Présidente, mais dans la salle en tant que Conseillère.

Je remercie les 52 personnes qui m'ont exprimé leur confiance et je constate avec une pointe d'ironie qu'avec une telle progression, dans 20 ou 30 ans je peux espérer obtenir un 100% de voix !

(Applaudissements)

Election du 2^{ème} Vice-Président / 2^{ème} Vice-Présidente :**Monsieur Jean-David CHAPUIS :**

L'UDF a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD à la 2^{ème} vice-présidence de notre Conseil.

Né à Lausanne, Maximilien BERNHARD a passé une bonne partie de sa jeunesse à Yverdon-les-Bains. Marié et papa d'un petit garçon, il a obtenu son diplôme de technicien ET en microtechnique en 1992. Il travaille actuellement dans une grande entreprise de la région. Maximilien BERNHARD siège au Conseil communal depuis 1997. Il fut durant 4 ans Président de la section UDF nord-vaudois. Il est l'actuel secrétaire romand de l'UDF et Président de l'UDF Vaud. Je vous invite dès lors à soutenir sa candidature.

Monsieur Charles KULL :

Le groupe Libéral soutient avec plaisir la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD.

Madame Nathalie SAUGY :

Le groupe Socialiste soutient la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD.

Monsieur Yves RICHARD :

Le groupe Radical soutient la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

La coutume de S+E n'a toujours pas évolué.

Madame la Présidente :

Toujours conformément à l'article 12 du Règlement du Conseil, cette élection a lieu à bulletin secret. J'invite Mesdames les huissières à distribuer les bulletins de vote. Je rappelle également que vous ne devez mentionner qu'un seul nom sur le bulletin.

Je déclare le scrutin ouvert et je remercie les caméramans de cesser de filmer tant que le scrutin n'est pas clos.

Le scrutin est clos; les huissières récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	90
Bulletins rentrés	:	90
Bulletins blancs	:	7
Bulletins nuls	:	2
Bulletins valables	:	88
Majorité absolue	:	45

Il y a 14 voix éparses.

Est élu : Monsieur Maximilien BERNHARD, avec **67** voix.

(Applaudissements)

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller Maximilien BERNHARD, je vous félicite de votre élection et je vous donne la parole.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

C'est avec grand plaisir que j'apprends le résultat de cette élection. Je remercie beaucoup ce Conseil pour la confiance qu'il me témoigne, d'autant plus que c'est la première fois qu'un représentant de l'UDF sera élu à ce poste. Il faut dire qu'avec l'UDF, c'est souvent la première fois. Merci encore.

(Applaudissements)

Election des Scrutateurs :**Madame la Présidente :**

Nous allons passer à l'élection de deux scrutateurs. J'attends vos propositions.

Monsieur Yves RICHARD :

Le groupe Radical présente Monsieur Serge LOVEY comme scrutateur pour 2004.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Au nom du groupe S+E, j'ai l'honneur et le privilège de vous proposer la candidature de l'efficace et non moins élégante Joëlle MONNIN.

Madame la Présidente :

Etant donné que nous avons deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, en vertu de l'article 12 de notre Règlement, de les élire à main levée.

Résultat du vote à main levée : A l'unanimité, vous venez donc d'élire Madame Joëlle MONNIN et Monsieur Serge LOVEY. Je vous félicite tous deux de votre élection.

Election des Scrutateurs suppléants :**Madame la Présidente :**

Nous allons passer à l'élection des scrutateurs suppléants. J'attends vos propositions.

Monsieur Charles KULL :

Le groupe Libéral vous propose la candidature de Monsieur Marc GUIGNARD.

Madame Nathalie SAUGY :

Le groupe Socialiste vous propose la candidature de Madame Suzanne ROETHLISBERGER.

Madame la Présidente :

Etant donné que nous avons à nouveau deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose une élection à main levée.

Résultat du vote à main levée : A l'unanimité, vous venez d'élire Madame Suzanne ROETHLISBERGER et Monsieur Marc GUIGNARD en tant que scrutateurs suppléants et je les en félicite.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.
--

Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Droit de vote des étrangers).

Je sais qu'il est fort tard, mais je vais quand même poser ma question. Je n'attends toutefois pas de réponse ce soir et je laisserai le temps à la Municipalité de me répondre concrètement en début d'année prochaine.

La nouvelle Constitution vaudoise, vous l'avez dit tout à l'heure Madame la Présidente, va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Elle prévoit dès cette date que les personnes étrangères domiciliées dans le Canton pourront voter sur le plan communal et je m'en réjouis.

J'aimerais pourtant savoir d'une part si notre Commune a identifié tous les nouveaux qui viendraient grossir le corps électoral et combien ils représentent d'électeurs potentiels ?

D'autre part, ces personnes seront-elles informées personnellement de leur nouveau droit ? Si oui, sous quelle forme.

Et, question subsidiaire : qu'advierait-il si la Commune omettait de transmettre le matériel de vote à un électeur potentiel, par difficulté d'identification et si cette personne recourrait ? Je remercie d'avance la Municipalité de sa future réponse.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Etant donné l'heure avancée, je crois effectivement que la Municipalité répondra ultérieurement à cette question intéressante, vraisemblablement par une communication. Nous pourrions également vous donner des chiffres précis quant au nombre de nouveaux électrices et électeurs à ajouter au rôle yverdonnois.

Je vous propose donc, Madame la Conseillère, de répondre ultérieurement à cette question.

Monsieur Cédric PILLONEL :

J'aimerais juste revenir sur une petite inexactitude de l'intervention de Madame GIORGIATTI. La Constitution vaudoise a pris effet le 14 avril 2003 et c'est seulement le droit de vote des étrangers qui commence en 2004. Tous les articles de la Constitution sont applicables d'ici 2004.

* * * * *

Intervention de Monsieur Christian PAULI (Baisse du prix du gaz et de l'électricité).

Je souhaite revenir brièvement sur la communication que Monsieur le Syndic nous a faite en début de séance au sujet de la baisse du gaz et de l'électricité.

S'il est louable de penser aux consommateurs en leur répercutant la baisse de ces tarifs, il est par contre reconnu que ces derniers influencent la consommation. Une réduction générale des prix n'incitera certainement pas tout un chacun à l'économie. En lieu et place d'une réduction des tarifs, j'aurais accueilli avec plaisir un statu quo sur les prix pratiqués, assorti d'une affectation de la différence à un fond visant, par exemple, à promouvoir les énergies renouvelables, à la promotion des économies d'énergie et à d'autres actions similaires. On aurait dégagé, sans peser sur le contribuable, sur le consommateur, un modeste budget permettant de se consacrer à ces actions sur le plan communal où assez peu de choses sont faites. Si pareille idée n'a pas germé cette année, peut-être l'occasion se représentera-t-elle et que la Municipalité pourra ainsi nous la proposer et je m'en réjouis. Merci de votre attention.

* * * * *

Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (AGENDA 21).

Je prends la balle au bond, Monsieur BURKHARD, bien que tout lecteur assidu de la Presse Nord Vaudois ne puisse douter de votre tendance verte, je me permets de vous faire part de cette question quelque peu embarrassante : pouvez-vous nous faire un bilan des actions AGENDA 21 en 2003 ? Pas nécessairement à cette séance, mais à la suivante.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

AGENDA 21 avance. Nous faisons des rappels systématiques dans les dicastères et auprès des chefs de service pour qu'ils rendent leurs fiches. Le Service des travaux est en train d'établir le rapport qui sera déposé j'espère le 19 décembre à la Municipalité. Il y a beaucoup de gens qui promettent des dates et qui ne les tiennent pas. Nous avons fait X rappels, je ne veux pas citer les dicastères, ils sont connus. Ces personnes ont environ trois mois de retard sur ce qu'ils doivent donner au niveau des fiches AGENDA 21. Il y a du très bon travail qui s'est fait et de très bonnes pistes pour l'année 2004, mais le retard incombe à ceux qui ont reçu le travail sur des fiches qu'ils ont proposées eux-mêmes. J'espère vous avoir répondu.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Si je vous ai bien compris, vous me répondrez dans une prochaine séance.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le rapport sera déposé à la Municipalité et nous avons promis d'émettre un préavis pour 2004 sur la suite à donner, sur des nouvelles fiches, etc.

* * * * *

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Vu l'heure tardive, je ne vais pas allonger. J'aimerais juste préciser à Monsieur PAULI qu'il n'est certainement pas sans savoir que le Service des Energies soutient et encourage les énergies renouvelables. Avec votre dernière ou avant-dernière facture, vous avez reçu un bulletin de souscription pour la mise en place d'installation productrice d'énergie photovoltaïque. Si vous n'avez pas reçu ce bulletin, j'en tiens quelques-uns à votre disposition.

Monsieur Christian PAULI :

Comme tout consommateur, tout citoyen yverdonnois, j'ai reçu ce bulletin, je l'ai lu avec attention et je salue cette initiative. Simplement, la promotion des économies d'énergie et d'autres actes similaires est très complémentaire à ce que propose maintenant le Service des Energies. C'est un pas, je crois qu'il y a encore d'autres choses à faire et on ne tape jamais assez sur le clou en la matière.

* * * * *

Discours de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER

Madame la Présidente,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers,
 Chers collègues de la Municipalité,

Avant que Madame la Présidente ne lève cette dernière séance de l'année, je voudrais vous remercier de votre active participation à la gestion de la Commune. En 2003, votre Conseil a siégé à dix reprises. Je dois relever son attitude constructive en toute situation. Je m'en réjouis et je vous en remercie. Je formule le vœu que nous puissions continuer de travailler dans un climat aussi agréable, l'année prochaine et les années à venir, tant il est vrai que les débats sereins favorisent les bonnes décisions.

Je tiens aussi à adresser un grand merci à mes collègues de la Municipalité pour le travail qu'ils ont accompli tout au long de l'année. Le huis-clos hebdomadaire de la Municipalité se déroule dans une ambiance toujours cordiale, quand bien même les séances sont parfois longues, les objets à traiter nombreux et occasionnellement délicats.

Je tiens à remercier Mesdames les secrétaires, scrutatrices et huissières, sans lesquelles votre Conseil ne pourrait pas tenir séance.

Et pour terminer, Madame la Présidente, je vous félicite de la parfaite tenue des séances, qui a contribué à l'efficacité des débats. Je vous remercie très sincèrement de votre excellent travail et je vous remets ces quelques fleurs au nom de la Municipalité.

(Applaudissements)

Je vous souhaite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, un joyeux Noël et je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité. Je vous inviterai à prendre part au traditionnel apéritif dans les Pas Perdus, après que Madame la Présidente aura apporté la conclusion à son mandat.

* * * * *

Madame la Présidente :

Nous avons terminé l'ordre du jour de notre Conseil et je vais souscrire au traditionnel discours final de la Présidente.

Discours de Madame la Présidente du Conseil communal, Gloria CAPT

Monsieur le Syndic,

Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames et Messieurs les représentants de la Presse,

Mesdames et Messieurs du public,

Me voilà à la fin de mon année de présidence qui a passé à toute vitesse dans un tourbillon de séances, de conseils, de bureaux de vote et de représentations diverses.

Si ma présidence n'a pas été marquée, comme celle de mon prédécesseur, par un événement national, l'Expo 02, elle a toutefois été marquée par un événement local qui aurait pu devenir un événement européen si la population yverdonnoise avait accepté de garder la structure du Nuage Blur. Tout en respectant la décision populaire, je regrette profondément ce vote négatif et le refus d'un projet d'avenir et d'envergure qui aurait pu être incroyable pour Yverdon. Je remercie très sincèrement et je félicite tous ceux qui ont travaillé avec une énergie incroyable sur le projet d'Espace d'Ailleurs. Je leur souhaite de rester motivés et de se battre avec autant d'énergie pour d'autres projets dans notre Ville.

Si nous avons perdu Blur, nous avons en revanche gagné un globe gnomonique, installé dans les jardins de la villa d'Entremonts, qui est, pour reprendre les termes de Monsieur le Municipal TREYVAUD : *« Le symbole de cet esprit scientifique et novateur qui règne à Yverdon et qui fait le lien avec les richesses de notre passé. Cette ouverture exceptionnelle - je le cite toujours - permet d'élever un peu notre esprit au-dessus des nécessités du quotidien. »*

La vie de notre Ville a également été marquée durablement par un événement tragique. Le décès du jeune Mickaël en gare d'Yverdon. Ce fait divers épouvantable a secoué tant la population yverdonnoise que, je crois pouvoir le dire, toute la Suisse romande. Ce drame met en lumière l'évolution de notre société, plus impatiente, plus violente. Il met le doigt sur le mal-être des jeunes, sur leur impossibilité de se maîtriser. Il inquiète profondément la population. Il faut naturellement réagir répressivement et préventivement là-contre. Répression et prévention vont de paire. La répression, car elle seule permet à court terme le maintien de l'ordre. La prévention, car sans elle, les mêmes causes reproduisent les mêmes effets.

Comme l'a relevé Xavier Darcos dans le Monde du 21 novembre dernier : *« L'action préventive doit se déployer sur le terrain de l'éducation. Il s'agit de revenir à la personne dans sa complexité psychologique et humaine. En comprenant que celle-ci ne peut s'épanouir que dans l'apprentissage progressif des limites qui donnent au monde ses formes et à la liberté individuelle son assise. »*

L'école a ainsi un rôle primordial à jouer. Il faut renforcer sa mission éducative et soutenir les enseignants en leur donnant les moyens nécessaires. Mais les possibilités de développement personnel que peuvent offrir par exemple l'art et le sport ne sont pas moins importantes dans la mesure où de telles disciplines représentent une forme d'évasion pour des jeunes en rupture.

Si le sport tient une place importante à Yverdon grâce à tout le travail qu'accomplissent nos nombreuses sociétés locales et à tout le dévouement de leurs membres, les activités artistiques attendent encore une reconnaissance plus marquée qu'il serait bon d'encourager.

Il nous faut aussi réapprendre à être plus altruiste, plus tolérant. La nouvelle Constitution vaudoise, entrée en vigueur le 14 avril 2003, va dans cette direction, notamment en accordant le droit de vote communal aux étrangers installés en Suisse. C'est un signe d'ouverture certain et de reconnaissance de l'autre.

Ceci est d'autant plus important qu'Yverdon est à un nouveau tournant, celui d'une croissance certaine. De plus en plus d'entreprises s'installent à Yverdon-les-Bains et y développent des technologies avancées. Y-Parc, l'Ecole d'ingénieurs et l'Agence spatiale européenne deviennent des acteurs significatifs de cette évolution. Cette croissance va être d'autant plus forte que viennent de s'installer à Yverdon l'Office d'impôt des personnes morales (OIPM) et le Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI) au Centre St-Roch. Ce sont donc entre 50 et 70 personnes qui arrivent dans notre Ville, pour y travailler, manger, faire leurs courses et éventuellement y habiter.

Après le regroupement du Tribunal d'arrondissement, l'ouverture de l'hôpital psychiatrique et l'installation de hautes écoles, notre Syndic s'est à juste titre plu à relever que : « *L'arrivée de cet important Service des impôts marque la reconnaissance d'Yverdon comme un centre de compétences cantonal.* » C'est un signe fort de la volonté du gouvernement vaudois de voir Yverdon-les-Bains prendre de l'importance. Le Conseiller d'Etat Pascal BROULIS l'a du reste clairement dit lors de l'inauguration de ces nouveaux locaux : « *Yverdon va de plus en plus jouer un rôle de balance au poids que prend la région lémanique.* »

Yverdon est à un véritable tournant démographique et les signes avant-coureurs ne trompent pas : de nombreux nouveaux logements sont en construction et de nombreux autres sont en préparation. Je ne peux que me réjouir de l'importance et de l'ampleur qu'Yverdon a pris cette année et prendra dans les années à venir.

Je vous ai ainsi livré mes réflexions sur le bilan de cette année de présidence qui m'a apporté le plaisir de découvrir les nombreuses sociétés qui animent la vie de notre Ville, de faire la connaissance de personnalités variées et d'apprendre à vous connaître alors même que je vous côtoyais déjà depuis bien des années.

Je tiens enfin à remercier les vices-présidents, les scrutateurs et les scrutateurs suppléants, ainsi que les huissières de leur précieuse collaboration. Je remercie Mesdames les secrétaires pour l'excellence de leur travail. Il faut être conscient, comme d'autres se sont plus à le relever, que ce sont véritablement les chevilles ouvrières du Bureau qui ne pourrait fonctionner sans elles.

Enfin, mes remerciements vont à vous tous pour m'avoir acceptée comme je suis et m'avoir fait passer une belle année à vous présider.

Il me reste à vous adresser tous mes vœux pour les fêtes de fin d'année et je me réjouis de vous revoir l'année prochaine.

(Applaudissements)

* * * * *

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Mesdames et Messieurs, j'ai donc le plaisir de vous inviter à prendre le traditionnel apéritif à la salle des Pas Perdus au 1^{er} étage.

* * * * *

Il est 23h20.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Gloria CAPT

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 11 décembre 2003

	Pages
1. Appel	335
2. Communications de la Présidente	336
3. Communications de la Municipalité	336
4. Préavis no 30/03 concernant le cautionnement partiel de la Commune aux emprunts destinés à financer la construction de 2 immeubles subventionnés totalisant 24 logements par la Coopérative Cité-Derrière. (Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ, Président de la Commission des finances, rapporteur).....	339
5. Préavis no 33/03 concernant la 2ème série de compléments au budget 2003. (Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ, Président de la Commission des finances, rapporteur)	340
6. Préavis no 32/03 concernant l'adoption du budget pour l'année 2004. (Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ, Président de la Commission des finances, rapporteur)	351
7. Organisation de la fin de la législature.....	375
8. Election du Bureau du Conseil communal pour 2004.....	379
9. Propositions individuelles et interpellations.	386
<i>Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Droit de vote des étrangers).....</i>	<i>386</i>
<i>Intervention de Monsieur Christian PAULI (Baisse du prix du gaz et de l'électricité).</i>	<i>387</i>
<i>Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (AGENDA 21).</i>	<i>387</i>
<i>Discours de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER.....</i>	<i>389</i>
<i>Discours de Madame la Présidente du Conseil communal, Gloria CAPT.....</i>	<i>390</i>